

Swarthmore College

Works

History Faculty Works

History

5-1-2008

L'Autriche-Hongrie Était-Elle Un Empire?

Pieter M. Judson , '78

Swarthmore College, pjudson1@swarthmore.edu

Follow this and additional works at: <https://works.swarthmore.edu/fac-history>



Part of the [History Commons](#)

[Let us know how access to these works benefits you](#)

Recommended Citation

Pieter M. Judson , '78. (2008). "L'Autriche-Hongrie Était-Elle Un Empire?". *Annales: Histoire, Sciences Sociales*. Volume 63, Issue 3. 563-596.

<https://works.swarthmore.edu/fac-history/83>

This work is brought to you for free by Swarthmore College Libraries' Works. It has been accepted for inclusion in History Faculty Works by an authorized administrator of Works. For more information, please contact myworks@swarthmore.edu.

EHESS

L'Autriche-Hongrie était-elle un empire?

Author(s): Pieter M. Judson

Source: *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 63e Année, No. 3, Empires (May - Jun., 2008), pp. 563-596

Published by: [EHESS](#)

Stable URL: <http://www.jstor.org/stable/40376664>

Accessed: 08/09/2014 10:54

Your use of the JSTOR archive indicates your acceptance of the Terms & Conditions of Use, available at <http://www.jstor.org/page/info/about/policies/terms.jsp>

JSTOR is a not-for-profit service that helps scholars, researchers, and students discover, use, and build upon a wide range of content in a trusted digital archive. We use information technology and tools to increase productivity and facilitate new forms of scholarship. For more information about JSTOR, please contact support@jstor.org.



EHESS is collaborating with JSTOR to digitize, preserve and extend access to *Annales. Histoire, Sciences Sociales*.

<http://www.jstor.org>

L'Autriche-Hongrie était-elle un empire ? *

Pieter M. Judson

« Je soutiens qu'il n'y avait pas de nationalités dominantes sous la monarchie austro-hongroise. Il y avait des classes, des institutions, des groupes d'intérêt, et des professions dominantes¹. »

István Deák

L'Autriche-Hongrie formait-elle un empire au sens formel du terme ? Et si oui, de quelle manière ? Je propose dans cet article quelques pistes de réflexion sur cette question, en étudiant de manière comparative plusieurs définitions de l'empire à la lumière du mode de fonctionnement des institutions civiques, au niveau local et interrégional, dans la société autrichienne² et hongroise. Je donne quelques éléments permettant d'expliquer la lenteur des théoriciens de l'empire à prendre en compte les questions de citoyenneté et de pratique constitutionnelle lorsqu'il s'agit de l'histoire de l'Europe centrale des Habsbourg. Le pouvoir que continuent d'exercer les récits élaborés à l'origine par les militants nationalistes dans les États ayant succédé à l'Autriche-Hongrie après 1918 explique que les personnes extérieures au champ de l'histoire des Habsbourg continuent à considérer l'Autriche-Hongrie comme un empire comparable à celui des Romanov ou à l'empire ottoman.

* Je tiens à remercier Peter Haslinger, Jeremy King et Tara Zahra pour leur lecture des versions précédentes de ce texte, et pour leurs suggestions extrêmement utiles.

1 - István DEÁK, « Comments », *Austrian History Yearbook*, 3-1, 1967, p. 303.

2 - Le terme d'empire autrichien renvoie spécifiquement à l'État Habsbourg de 1804 jusqu'à l'*Ausgleich* ou Compromis de 1867. Après cette date, la plupart des gens n'utilisaient plus le nom officiel et encombrant de cet État : « Les terres et royaumes représentés par le *Reichsrat* ». Ils utilisaient plutôt le terme « Autriche » ou « Cisleithanie » (la Hongrie étant alors dénommée Transleithanie) pour qualifier l'État. En 1915, pendant la Première Guerre mondiale, l'État fut officiellement renommé « Autriche ». Sur les raisons pour lesquelles cet État s'est trouvé dans l'incapacité de se choisir un meilleur nom officiel, voir Gerald STOURZH, « Die österreichische Dezemberverfassung von 1867 », *Österreich in Geschichte und Literature*, 12, 1968, p. 1-16, ici p. 14.

Immédiatement après l'éclatement de l'Autriche-Hongrie, les nationalistes cherchèrent à légitimer rétrospectivement l'existence de leurs nouveaux États en présentant l'histoire de leurs communautés nationales sous domination austro-hongroise comme celle de leur oppression par des nations maîtresses au sein d'un État qualifié de « prison des nations ». Des récits similaires avaient déjà été développés au XIX^e siècle, qui soutenaient que les peuples d'Autriche-Hongrie appartenaient depuis des siècles à des nations distinctes, et que le système impérial s'était maintenu en favorisant la domination de certaines nations – les Allemands et les Hongrois – sur les autres.

Le succès des thèses à caractère nationaliste, qui continuent à dominer les analyses comparatives des empires de cette région, s'explique en grande partie par leur capacité à décrire de manière convaincante l'Autriche-Hongrie comme un empire comparable à d'autres empires continentaux et coloniaux d'outre-mer. De tels arguments ont été récemment repris et remis au jour dans les champs de la littérature et de l'histoire culturelle par les nouvelles théories postcoloniales appliquées à l'Autriche-Hongrie. Ils s'appuient sur l'hégémonie exercée par des cultures nationales supposées dominantes par rapport à des cultures nationales subordonnées au sein d'un système impérial³. Anciens ou récents, tous ces arguments ont en commun de nier, d'éviter ou de minimiser le rôle des institutions constitutionnelles – et particulièrement celles de la partie autrichienne de la monarchie duale –, qui accordaient aux peuples issus de régions différentes, pratiquant des religions et des langues différentes, un ensemble de droits civiques ainsi qu'un accès égal, garanti par la loi, aux institutions administratives. Il est vrai que dans certaines régions, par exemple en Galicie ou en Dalmatie, les Autrichiens avaient moins de possibilités d'exercer ces droits et disposaient d'un accès plus limité à ces institutions que la majorité de leurs concitoyens. Ces droits et ces institutions légales, notamment celles qui étaient codifiées dans l'ensemble de lois formant ce qui a été appelé la Constitution de décembre 1867, ont cependant permis l'éclosion de cultures politiques nationalistes fortes, qui dominaient la vie civique dans la seconde moitié du XIX^e siècle.

Ce sont les opportunités créées par ces nouvelles formes de cultures politiques et de vie civique qui sont, à leur tour, à l'origine de la montée en puissance de mouvements nationalistes politiquement actifs. Si les historiens estimaient par le passé que les sentiments nationalistes de masse avaient engendré les politiques nationalistes, les spécialistes de l'Europe centrale des Habsbourg d'aujourd'hui ont tendance à concevoir l'activisme politique nationaliste plus comme le résultat de ces mouvements civiques que comme leur cause. Les historiens de la région

3 - Voir par exemple Johannes FEICHTINGER, Ursula PRUTSCH et Moritz CSÁKY (dir.), *Habsburg postcolonial. Machtstrukturen und kollektives Gedächtnis*, Innsbruck, Studienverlag, 2003. Cet ouvrage comprend un texte très pertinent de Robert LUFT : « Machtansprüche und kulturelle Muster nichtperipherer Regionen: Die Kernlande Böhmen, Mähren und Schlesien in der späten Habsburgermonarchie », p. 165-187, qui remet en cause la validité de l'application de la théorie postcoloniale dans le cas de l'Autriche-Hongrie.

analysent également le contenu des politiques nationalistes, moins en fonction des résultats spécifiques de 1918 que de leur insertion dans la vie politique austro-hongroise⁴. Les historiens ont reconnu de longue date que les nationalistes en Autriche-Hongrie s'efforçaient principalement de créer ces mêmes communautés nationales qui, selon eux, existaient depuis des siècles. Leur but n'était pas de détacher leurs supposées nations d'un régime impérial oppresseur, mais plutôt d'obtenir plus d'avantages politiques à l'intérieur d'un système plus large d'institutions locales, régionales et étatiques. Mais, comme nous le verrons, la théorie de l'empire, tout comme l'histoire nationaliste, continue à renforcer la croyance selon laquelle des sociétés différenciées d'un point de vue national ont véritablement existé au sein de l'Autriche-Hongrie, et qu'elles ont subi l'oppression d'un État autoritaire défendant les intérêts des deux « nations maîtresses », les Allemands et les Hongrois. Malgré trois décennies de recherches démontrant le caractère inadapté de cette vision, les historiens demeurent réticents à remettre en question les grands paradigmes légués par les traditions nationalistes⁵.

Le présent article s'appuie sur des travaux récents portant sur les droits civils, les cultures citoyennes, les structures institutionnelles et les pratiques politiques apparues en Autriche-Hongrie après 1867, pour démontrer que la plupart des théories de l'empire ne s'appliquent pas à cet État. Certains historiens remettent même en question l'utilisation du terme Autriche-Hongrie comme se référant à un État unique. De nombreux contemporains de toutes tendances sociales et politiques – et pas seulement les nationalistes – croyaient fermement que l'Autriche-Hongrie constituait un empire dont l'objectif était d'accomplir plusieurs missions impériales. Pour les souverains et les aristocrates, la mission de l'État s'inscrivait dans le cadre ancien de l'empire, c'est-à-dire l'unification de plusieurs territoires et peuples au service d'une mission européenne plus large. Les nationalistes, de leur côté, croyaient que la société austro-hongroise était composée de nations séparées pour lesquelles le principal défi politique consistait à obtenir le plus d'autonomie possible par rapport au centre. Nous ne devons cependant pas nous laisser aveugler par ces analyses que les historiens ont acceptées, sous une forme ou une autre, comme normes incontestées depuis au moins un siècle au point d'en faire des évidences du sens commun⁶.

4 - Le récent article de Gary B. COHEN, « Nationalist politics and the dynamics of state and civil society in the Habsburg monarchy, 1867-1914 », *Central European History*, 40, 2007, p. 241-278, présente ces points et fournit un excellent passage en revue de la littérature historique.

5 - Voir par exemple l'étude comparative, et par ailleurs stimulante, de Aviel ROSHWALD, *Ethnic nationalism and the fall of empires: Central Europe, Russia, and the Middle East, 1914-1923*, Londres/New York, Routledge, 2001.

6 - Il est important de souligner ici les difficultés sémantiques associées à toute discussion sur l'Autriche-Hongrie en tant qu'empire. Tout d'abord, le terme allemand fréquemment utilisé pour caractériser l'État (*Reich*) a un sens beaucoup plus large que le terme « empire » qu'utilisent les chercheurs actuels dans un objectif spécifiquement comparatif. De plus, il n'existe pas en allemand de terme permettant de traduire de manière adéquate les caractéristiques spécifiques de l'empire tel que le terme est utilisé dans ce texte dans un objectif comparatif. Aujourd'hui, les chercheurs allemands tendent à utiliser le terme

La dynastie et les nationalistes

Le 12 juin 1908, une grande parade organisée par le gouvernement de la ville de Vienne et la Cour, réunissant plus de 12 000 participants, occupe le principal boulevard de la ville, le *Ringstrasse*, pour célébrer le soixantième anniversaire de l'accession au trône de l'empereur François-Joseph. La parade, qui faisait partie de toute une série d'événements et de manifestations charitables, se composait d'éléments à la fois historiques et ethnographiques destinés à illustrer des scènes tirées de l'histoire de l'empire, ainsi que les divers peuples le composant. Comme le montre l'historien Daniel Unowsky, de telles festivités fournissaient aux différents groupes concurrents en Autriche l'occasion de présenter leur propre définition du concept d'empire⁷. Cette mise en avant des différents peuples composant l'Autriche bénéficiait du soutien de la Cour, dans la mesure où elle permettait de présenter la dynastie comme le principe unificateur de divers peuples, religions, partis politiques et traditions culturelles. À un moment où la division politique nationaliste était évidente dans plusieurs régions de Cisleithanie, alors que les contemporains se référaient à la moitié autrichienne de la monarchie duale, la dynastie symbolisait un niveau d'unité supérieur et suprapolitique forgé à partir de la diversité des peuples de l'empire. Cependant, dans leurs comptes rendus des célébrations, les militants nationalistes mettaient l'accent sur la diversité des peuples pour une raison bien différente : ils minimisaient, ou même passaient volontairement sous silence, les liens qui pouvaient unir leurs nations à l'ensemble, insistant plutôt sur les différences culturelles et sur l'importance historique des peuples qu'ils prétendaient représenter. Alors que la Cour avait, par exemple, prévu plusieurs tableaux historiques destinés à représenter des moments clés de l'histoire de la dynastie, les nationalistes espéraient qu'ils seraient compris comme symbolisant l'accomplissement de nations particulières. De fait, les militants nationalistes ne cessèrent d'affirmer tout au long de cette année que leurs nations

Imperium. Voir par exemple Jürgen OSTERHAMMEL, « Imperien im 20. Jahrhundert. Eine Einführung », *Zeithistorische Forschungen/Studies in Contemporary History*, 1, 2006, p. 4-13 : <http://www.zeithistorische-forschungen.de/16126041-Osterhammel-1-2006>, et *Id.*, « Imperien », in G. BUDDE, S. CONRAD et O. JANZ (dir.), *Transnationale Geschichte: Themen, Tendenzen und Theorien*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 2006, p. 56-67.

7 - Daniel L. UNOWSKY, *The pomp and politics of patriotism: Imperial celebrations in Habsburg Austria, 1848-1916*, West Lafayette, Purdue University Press, 2005, en particulier p. 177-182. Pour un travail théorique utile sur la Russie impériale, voir Richart D. WORTMAN, *Scenarios of power: Myth and ceremony in Russian monarchy from Peter the Great to the abdication of Nicholas II*, Princeton, Princeton University Press, [1995] 2006. Pour une description de la parade, voir Elisabeth GROSSEGGGER, *Der Kaiser-Huldigungs-Festzug Wien 1908*, Vienne, Verlag der österreichischen Akademie der Wissenschaften, 1992 ; voir aussi Steven BELLER, « Kraus's firework: State consciousness raising in the 1908 Jubilee parade in Vienna and the problem of Austrian identity », in M. BUCUR et N. M. WINGFIELD (dir.), *Staging the past. The politics of commemoration in Habsburg Central Europe, 1848 to the present*, West Lafayette, Purdue University Press, 2001, p. 46-71.

respectives étaient les plus loyales, ou les plus charitables, ou celles qui avaient le plus souffert parmi tous les sujets de l'empereur François-Joseph⁸.

La Cour, tout comme les militants nationalistes des différents territoires participant aux célébrations de 1908, serait tombée d'accord sur le fait que la Cisleithanie – ou même l'Autriche-Hongrie – formait un empire, un État dominant différents territoires. Mais dans leur manifestation publique de loyauté envers l'empereur, ces différents groupes d'intérêt, de même que les responsables religieux, économiques ou les hommes politiques socialistes, exprimaient une conception très différente du caractère et de la signification de l'empire. Pour les militants nationalistes, les célébrations publiques de loyauté envers la dynastie étaient également l'occasion de gagner des recrues potentielles à leur cause, et de renforcer le loyalisme de leurs partisans en leur offrant un exutoire public pour mettre en pratique leur engagement national. En paradant en tant que loyaux sujets polonais, slovènes, ruthènes, italiens ou allemands (pour ne nommer que ceux-là) de l'empereur-roi, ils renforçaient leur place spécifique et unique au sein du régime impérial qui les englobait. En même temps, de telles manifestations donnaient aux nationalistes la possibilité de faire avancer leurs revendications politiques particulières par rapport aux revendications concurrentes des autres nationalistes. Les observateurs nationalistes mettaient en avant la qualité supérieure de la mise en scène ou du comportement de « leur » groupe national dans la parade, par rapport aux autres nations. De son côté, la Cour espérait désamorcer le conflit politique en insistant sur les liens unissant entre eux les Autrichiens dans leur diversité, en une harmonie impériale. Les journaux nationalistes avaient beau centrer leurs comptes rendus sur leur propre contribution à la parade de 1908 (ou critiquer le comportement des nationalistes rivaux), les fonctionnaires de la Cour espéraient qu'observateurs et journalistes retiendraient l'impression d'ensemble. Les loyautés à la fois nationales et supranationales pouvaient, selon eux, coexister dans l'amour des peuples pour leur souverain. La fierté exprimée pour sa nation devait s'inscrire dans une loyauté plus vaste envers l'État autrichien et sa dynastie⁹.

Comme l'a remarqué l'historien Steven Beller, il ne fut fait aucune mention lors de la parade, ni lors des autres célébrations officielles de cette année, des succès qui avaient indubitablement marqué le long règne de François-Joseph : le Compromis ou *Ausgleich* qui avait donné naissance à l'Autriche-Hongrie en 1867, la Constitution autrichienne, et la création d'un système judiciaire indépendant¹⁰. Il n'est pas exagéré de dire qu'en l'absence de ces réformes fondamentales, les

8 - En Bohême par exemple, les journaux nationalistes allemands incitèrent, en 1908, leurs lecteurs à faire preuve de plus de générosité dans leurs dons, soulignant de manière répétée les sommes prétendument importantes versées par les organisations tchèques rivales aux organisations charitables de l'Empereur.

9 - D. L. UNOWSKY, *The pomp and politics...*, *op. cit.*, p. 180, cite le responsable du protocole cérémoniel, qui espère qu'« en cette période de passions partisans déstabilisantes et de haines nationales, tous les peuples n'ont perçu que l'image du Kaiser dans la lumière glorieuse de la dévotion et de l'amour véritable ».

10 - S. BELLER fait cette remarque dans « Kraus's firework... », *art. cit.*, p. 68-70.

nationalistes de la moitié autrichienne de la monarchie duale n'auraient tout simplement pas disposé d'un forum pour exprimer leurs revendications et construire leur base électorale. Les lois constitutionnelles autrichiennes de 1867 avaient nettement facilité l'engagement politique et associatif des sujets de François-Joseph. La Constitution avait, de fait, transformé ses anciens sujets en citoyens dont les droits civils étaient garantis par l'État de Cisleithanie à travers un arsenal impressionnant d'institutions judiciaires et administratives. Les réformes ultérieures du suffrage, dans les années 1880 et 1890, avaient accordé le droit de vote pour les élections parlementaires à un nombre croissant (bien que toujours limité) de citoyens masculins. En 1907, le gouvernement institua le suffrage universel masculin pour les élections parlementaires¹¹. Le Compromis avait de son côté donné naissance à deux États largement indépendants, uniquement liés par leur dirigeant et leurs ministères communs, qui supervisaient les affaires étrangères, l'armée et les finances¹².

Il n'est pas surprenant que la cour des Habsbourg ait choisi, en 1908, de ne pas souligner le caractère exemplaire des transformations constitutionnelles de l'empire accomplies sous le règne de François-Joseph, même si le(s) Constitution(s) étaient de fait de puissants outils unificateurs à la fois dans la société hongroise et cisleithanienne. Pour la Cour, en effet, tant la Constitution cisleithanienne que le Compromis étaient trop fortement associés aux souvenirs pénibles des révolutions de 1848, à l'échec de l'expérience absolutiste de 1850, et aux défaites militaires des années 1860, pour être dignes de célébration. Il n'y eut, par exemple, pas de tableau vivant représentant le couronnement de François-Joseph comme roi de Hongrie, ni son approbation des lois constitutionnelles autrichiennes. La plupart des nationalistes ne voyaient pas non plus l'intérêt de célébrer la Constitution, bien qu'elle leur ait permis d'accroître leur domination sur la vie civique et la culture politique. Ils préféraient présenter leurs revendications comme un droit

11 - En Autriche, les élections du Parlement, des diètes et des conseils municipaux se faisaient par curie. Les curies individuelles de vote dépendaient des impôts versés, des biens possédés, et du niveau d'instruction. Dans les années 1880, la réforme avait accordé le droit de vote à près de 5 % des hommes autrichiens pour les élections parlementaires. Le gouvernement créa en 1905 une cinquième curie universelle pour les élections parlementaires, auxquelles pouvaient participer tous les citoyens mâles sans distinction de revenus ou de niveau d'instruction. En 1907, le suffrage universel masculin abolit totalement le système des curies pour les élections parlementaires. Ce système perdura cependant pour les élections locales et la diète, limitant considérablement l'électorat de ces institutions : voir William A. JENKS, *The Austrian electoral reform of 1907*, New York, Octagon Books, [1950] 1974, p. 13-26. Sur le suffrage des diètes, voir Vasilij MELIK, « Zusammensetzung und Wahlrecht der cisleithanischen Landtage », in H. RUMPLER et P. URBANITSCH (dir.), *Die Habsburgermonarchie 1848 bis 1918*, vol. VII, *Verfassung und Parlamentarismus*, Vienne, Verlag der österreichischen Akademie der Wissenschaften, 2000, p. 1311-1352. Sur le suffrage communal, voir Peter URBANITSCH, « Die Gemeindevertretung in Cisleithanien », *ibid.*, p. 2199-2281, particulièrement p. 2223-2229.

12 - La nouvelle loi évoquait une citoyenneté « autrichienne », mais dans les autres documents, le nom officiel de la partie non hongroise de la monarchie duale était « les terres et royaumes représentés au Parlement » : G. STOURZH, « Die österreichische Dezemberverfassung... », art. cit., p. 10-11.

organique à l'autodétermination qui transcendait, selon eux, à la fois l'histoire et les simples institutions comme la constitution. En d'autres termes, les nationalistes prenaient appui sur des arguments relevant du droit naturel, alors que leurs mouvements nationalistes avaient pu se développer grâce à la tradition légale positive incarnée par la constitution¹³. Et bien que chaque groupe nationaliste de Cisleithanie soit devenu au fil du temps expert dans l'usage des lois constitutionnelles pour servir ses intérêts, nombreux étaient ceux qui critiquaient ces lois comme étant le fait des nationalistes libéraux allemands centralisateurs. Ils rejetaient fréquemment pour les mêmes raisons le Compromis, ou exigeaient des dispositions similaires pour leurs nations respectives¹⁴.

S'il est aisé de comprendre les raisons ayant poussé tant les nationalistes que la Cour des Habsbourg à passer sous silence les lois constitutionnelles de 1867 et leur mise en œuvre, il est plus difficile de comprendre pourquoi les historiens de l'empire en ont fait de même. Il existe peu d'études comparatives sur les empires incluant la monarchie des Habsbourg, qui prennent au sérieux les institutions constitutionnelles. Ces dernières sont plutôt considérées comme des demi-mesures impraticables adoptées dans le but d'empêcher l'effondrement. Des mesures dont l'efficacité était à l'avance condamnée par l'obstruction des nationalistes, par la réticence du régime impérial à accepter de vraies réformes, et par l'intransigeance des Hongrois face à des réformes plus approfondies. Les théoriciens de l'empire prennent cependant des risques en passant sous silence ces institutions constitutionnelles. Comme l'ont démontré depuis deux décennies les historiens de la région, les citoyens de Cisleithanie, et dans une moindre mesure de Hongrie, faisaient bon usage de ces institutions qui leur permirent de mettre en place des mouvements sociaux et politiques indépendants et de développer leur expertise au niveau de l'administration locale¹⁵. Les images qui dominaient traditionnellement

13 - Je remercie Jeremy King pour cette remarque. On pourrait pousser l'argument plus loin en affirmant que la constitution autrichienne, et la tradition juridique qui la soutient, cherchaient à produire un patriotisme ou un nationalisme citoyen à l'opposé des arguments de plus en plus ethniques des nationalistes.

14 - En 1868 par exemple, les responsables nationalistes polonais de Galicie conclurent un accord avec le ministre libéral d'Anton Alexander d'Auersperg, qui leur accorda une grande autonomie provinciale, faisant du polonais – et non plus de l'allemand – la langue administrative et universitaire officielle en Galicie. En 1871, les nationalistes tchèques espéraient que le ministre fédéraliste de Karl Sigmund von Hohenwart signerait en Bohême un compromis semblable à celui établi avec la Hongrie. Après 1867, les gouvernements centraux et les nationalistes rencontrèrent plus de succès dans leurs tentatives de création de domaines autonomes dans les limites de la loi centrale – avec la réforme de la langue locale et des règles scolaires par exemple, plutôt qu'en imaginant d'autres « compromis » à l'échelle de celui signé avec la Hongrie. Ce qui facilita par la suite la réalisation des nombreux compromis officiels signés après 1900.

15 - Pour une discussion récente et importante de l'usage des institutions civiles par la base dans le but de remettre en cause la politique gouvernementale en Hongrie, voir Robert NEMES, « Hungary's antisemitic provinces: Violence and ritual murder in the 1880s », *Slavic Review*, 66-1, 2007, p. 20-44. Pour des études et analyses des institutions de la société civile croate après 1867, que l'on peut considérer comme les plus puissantes et les plus indépendantes de Transleithanie, voir Mirjana GROSS, *Die Anfänge des modernen*

les descriptions de l'Autriche-Hongrie – le blocage politique, la crise institutionnelle et l'autorité absolutiste – ont dû céder le pas devant les analyses mettant en avant le développement de cultures politiques dynamiques, de réformes de l'éducation et de politiques sociales. Cette littérature historique nouvelle prend au sérieux l'importance des transformations sociales impulsées par le nouvel ordre constitutionnel et par le Compromis. Elle étudie en particulier la culture politique au niveau local et régional, pour démontrer à quel point la Constitution a rendu possible une mobilisation politique de masse au sein de la société autrichienne et la façon dont les institutions impériales sont devenues les supports des réformes politiques et sociales en cours¹⁶. Comment réconcilier cette historiographie révélant une société civile dynamique avec les études théoriques de l'empire qui soit passent sous silence cette société civile, soit la perçoivent comme étant le résultat du rejet par le peuple des institutions de tutelle ?

Aujourd'hui, la plupart des sociologues définissent l'empire comme un ensemble assez lâche de relations, de pratiques et de processus politiques impliquant la domination d'une société sur plusieurs autres. Selon ces définitions, les empires sont historiquement des États conquérants, qui maintiennent certains éléments de distinction et de hiérarchie entre les nouveaux peuples qu'ils intègrent progressivement sous leur autorité. La synthèse élaborée par Alexander Motyl considère par exemple que l'empire implique l'imposition d'une forme d'« autorité

Kroatien. Gesellschaft, Politik und Kultur in Zivil-Kroatien und -Slawonien in den ersten dreißig Jahren nach 1848, Vienne, Böhlau, 1993 ; Stjepan MATKOVIĆ et Alexander BUCZYNSKI, « Das kroatische Vereinswesen 1848-1918 », in H. RUMPLER et P. URBANITSCH (dir.), *Die Habsburgermonarchie 1848-1918*, vol. VIII, *Politische Öffentlichkeit und Zivilgesellschaft*, t. 1, *Vereine, Parteien und Interessenverbände als Träger der politischen Partizipation*, Vienne, Verlag der österreichischen Akademie der Wissenschaften, 2006, p. 1273-1299. Voir aussi le t. 2, *Die Presse als Faktor der politischen Mobilisierung*. Pour la partie autrichienne de la monarchie, voir G. B. COHEN, « Nationalist politics... », art. cit., qui fournit un excellent cadre de référence et d'analyse.

16 - John W. BOYER, *Political radicalism in late imperial Vienna: Origins of the Christian Social movement, 1848-1897*, Chicago, The University of Chicago Press, 1981 ; *Id.*, *Culture and political crisis in Vienna: Christian socialism in power, 1897-1918*, Chicago, The University of Chicago Press, 1995 ; Gary B. COHEN, « Neither absolutism nor anarchy: New narratives on society and government in late imperial Austria », *Austrian History Yearbook*, 29-1, 1998, p. 37-61 ; *Id.*, « Nationalist politics... », art. cit. ; *Id.*, *Education and middle-class society in imperial Austria, 1848-1918*, West Lafayette, Purdue University Press, 1996 ; Laurence COLE, « Für Gott, Kaiser und Vaterland » : *Nationale Identität der deutschsprachigen Bevölkerung Tirols, 1860-1914*, Francfort, Campus Verlag, 2000 ; John-Paul HIMKA, *Galician villagers and the Ukrainian national movement in the nineteenth century*, New York, St. Martin's Press, 1988 ; Lothar HÖBELT, *Kornblume und Kaisradler. Die deutschfreihheitlichen Parteien Altösterreichs 1882-1918*, Munich, R. Oldenbourg, 1993 ; Jeremy KING, *Budweisers into Czechs and Germans: A local history of Bohemian politics, 1848-1948*, Princeton, Princeton University Press, 2002 ; Robert NEMES, *The once and future Budapest*, DeKalb, Northern Illinois University Press, 2005 ; *Id.*, « Associations and civil society in reform-era Hungary », *Austrian History Yearbook*, 32, 2001, p. 25-45 ; Keely STAUTER-HALSTED, *The nation in the village: The genesis of peasant national identity in Austrian Poland, 1848-1914*, Ithaca, Cornell University Press, 2001 ; D. L. UNOWSKY, *The pomp and politics...*, *op. cit.*

étrangère », qui crée une relation de domination entre les entités « autochtones » et « non autochtones ». Les termes de « centre » impérial et de « périphéries » subsidiaires sont souvent utilisés pour exprimer cette relation de domination. Ces régions n'établissent que rarement des relations formelles entre elles, et leurs interactions avec le monde extérieur sont dominées de manière caractéristique par le centre impérial. Étant donné que l'ampleur de leurs possessions territoriales, de même que la distance géographique entre les périphéries et la métropole, rendent la « consolidation » apparemment impossible, les empires, contrairement aux États-nations, font peu d'efforts pour imposer les normes métropolitaines aux régions conquises. Les dirigeants impériaux préfèrent imposer leur domination par le biais d'une élite autochtone cooptée, dépourvue de pouvoir politique réel, mais qui se voit confirmée dans son statut social de privilégiés locaux¹⁷. On peut identifier derrière ces diverses et vagues formulations la tentative de développer une série de caractéristiques analytiques communes, qui s'appliqueraient tout aussi bien aux empires coloniaux éloignés géographiquement qu'aux divers empires continentaux.

L'affirmation progressive d'une société civile dynamique et populaire en Autriche-Hongrie après 1867 ne contredit pas en soi les présupposés qui sous-tendent cette définition de l'empire. Les études comparatives évitent, de fait, de définir les empires en fonction des différents types de domination politique possibles, tels que la dictature, la démocratie, ou l'oligarchie. Les meilleurs travaux sur le sujet démontrent bien la façon dont les empires globaux, comme les empires britanniques ou français, combinaient des institutions de gouvernement libérales ou même démocratiques dans la métropole avec des systèmes de domination non représentatifs ou dictatoriaux dans leurs colonies¹⁸. Il faut plutôt chercher les qualités impériales dans les structures formelles de différenciation et de gouvernement. Dans le cas qui nous occupe, celui d'un État européen sans possessions coloniales formelles, à l'exception de la Bosnie-Herzégovine, quelles sont exactement les caractéristiques qui nous permettent d'affirmer la nature impériale de l'Autriche-Hongrie, de la considérer comme un empire¹⁹ ? Est-il utile de définir cet État de

17 - Alexander J. MOTYL, *Revolutions, nations, empires: Conceptual limits and theoretical possibilities*, New York, Columbia University Press, 1999, p. 118-123.

18 - Je remercie Jane Burbank et Frederick Cooper de m'avoir donné accès à leur manuscrit non publié sur l'empire, en particulier le premier chapitre.

19 - Le problème du statut de la Bosnie-Herzégovine à l'intérieur de la monarchie duale pose aussi la question de savoir si elle doit être considérée comme une colonie. L'Autriche-Hongrie a occupé et administré la Bosnie-Herzégovine entre 1878 et 1908, mais cette province faisait officiellement partie de l'empire ottoman. Lorsque la révolte des Jeunes Turcs de 1908 restaura le parlement ottoman, il devint urgent de statuer sur le statut de la province, afin de décider si elle devait y envoyer des députés. Sur ce problème, Karl MEGNER, *Beamte. Wirtschafts- und sozialgeschichtliche Aspekte des k.k. Beamtentums*, Vienne, Verlag der österreichischen Akademie der Wissenschaften, 1985, p. 285, observe que « La Bosnie-Herzégovine ne peut être considérée comme une colonie de l'Autriche-Hongrie que dans un sens limité. Sa position n'était en rien comparable à celle d'une colonie de l'Empire britannique ou français. » Pour une discussion sur les institutions autonomes en Bosnie-Herzégovine, particulièrement après son annexion en 1908, voir Valeria HEUBERGER, « Politische Institutionen und Verwaltung in Bosnien

cette façon ? Si l'Autriche impériale s'est scindée en deux constitutions monarchiques après 1867, avec des formes de citoyenneté garanties en droit par l'autorité de la loi, et sans possessions coloniales, qu'est-ce qui, au-delà de la tradition (et les nombreux titres impériaux de son dirigeant), faisait d'elle un empire ?

Je me propose d'étudier cette question en établissant le lien entre certains éléments de la théorie de l'empire et les institutions politiques et légales élaborées en 1867 pour l'Autriche et la Hongrie et leurs divers degrés de mise en œuvre au quotidien. J'espère de cette façon mettre à nu la façon dont la théorie de l'empire, telle qu'elle est généralement appliquée en Europe centrale et de l'Est, continue d'être façonnée par les traditions nationalistes et orientalistes portant sur cette région.

La théorie de l'empire et l'Europe de l'Est

La chute de l'Union soviétique, il y a presque vingt ans, a ravivé les débats entre universitaires sur l'utilité conceptuelle du terme d'empire. Comment le définir, comment l'appliquer dans un cadre comparatif à des régimes relevant d'époques et d'espaces différents de l'histoire mondiale ? De manière peu surprenante, l'attention des universitaires s'est particulièrement portée sur les processus de déclin impérial, dans le but de comprendre les situations politiques tendues et souvent violentes apparues en Europe de l'Est au début des années 1990. Pour de nombreux observateurs, la réapparition rapide du nationalisme, en tant que forme dominante d'expression politique en Europe de l'Est, constituait le phénomène le plus significatif consécutif à la chute de l'empire soviétique. On rappelait que la Yougoslavie tout comme l'Union soviétique avaient réussi à contenir des conflits nationalistes potentiels pendant des décennies. L'effondrement de ces deux régimes supranationaux (et impérial dans le cas de l'URSS) avait pourtant rapidement déclenché des conflits nationalistes et ethniques sous-jacents depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Ce que les observateurs décrivaient souvent en termes psychologiques comme « le retour des conflits nationaux réprimés » après une longue période d'hégémonie communiste semblait confirmer la croyance selon laquelle, historiquement, la composition ethniquement complexe de la région produisait d'inévitables conflits. Le caractère supposé inévitable du conflit ethnique permettait à son tour d'expliquer la longévité des formes de gouvernement impériales en Europe de l'Est à l'époque où les États-nations avaient fait leur apparition en Europe de l'Ouest²⁰.

und der Hercegovina 1878 bis 1918 », in H. RUMPLER et P. URBANITSCH (dir.), *Die Habsburgermonarchie 1848 bis 1918*, vol. VII, *op. cit.*, p. 2383-2425, particulièrement p. 2414-2423.

20 - De nombreux historiens ont souligné à quel point les régimes communistes avaient eux-mêmes utilisé les traditions et les thématiques nationalistes. L'émergence soi-disant surprenante des conflits nationalistes et ethniques après 1989 n'était finalement pas si étonnante ou différente de ce qui s'était passé auparavant.

Entre les années 1950 et 1980, la question était de savoir ce qui avait empêché les pays d'Europe de l'Est de suivre les voies du développement empruntées par les États-nations occidentaux, et la réponse se trouvait précisément du côté de l'impossibilité de démêler le complexe écheveau ethnique de la région et de créer des sociétés nationales stables. Les sociétés nationales occidentales avaient, quant à elles, prétendument réussi au fil du temps à résoudre le problème de l'assimilation de leurs diverses composantes ethniques. Grâce à leur longue expérience de sociétés nationales ainsi que leur tradition de participation politique, le consensus politique s'était établi dans les sociétés occidentales autour de problèmes économiques et sociaux d'intérêt général, plutôt que sur de soi-disant anciennes loyautés tribales comme à l'Est. On prétendait, à l'opposé, que les sociétés orientales « arriérées » ne pouvaient résister à la force qui les poussait à organiser leurs différences politiques en fonction des différences ethniques traditionnelles²¹. La thèse d'un cheminement normatif vers la modernité, qui serait propre aux pays d'Europe occidentale (la soi-disant théorie de la modernisation), est devenue l'objet d'une véritable industrie critique ces trente dernières années (notamment concernant l'histoire allemande). Néanmoins, cette critique générale n'a jamais porté sur les modes de compréhension de l'histoire du développement de l'Europe de l'Est. L'histoire de la région était toujours interprétée au travers de cette idée de « mosaïque ethnique trop complexe », qui venait renforcer plusieurs autres mythes orientalisants bien implantés concernant la région. L'histoire de l'Europe vue au travers de ces stéréotypes consistait en une division Est-Ouest censée s'enraciner dans la grande différence des voies d'accès à la modernisation adoptées par chaque région. Il était rappelé que cette division datait de plusieurs siècles avant la guerre froide, et que sa logique structurelle fondamentale avait continué à organiser l'histoire du continent selon deux voies d'accès différentes à la modernité, et ce jusqu'aux années 1980. Cet argument, qui renvoyait directement à l'histoire des empires, reposait sur des cycles de conflit ethnique et de retard économique se renforçant mutuellement. Les spécialistes considéraient que la prédominance des empires dans la région et leurs structures spécifiques avaient une responsabilité particulière dans ces cycles de retard.

En Europe de l'Est, les formes de pouvoir impériales plutôt que nationales étaient censées avoir donné naissance à des économies locales assujetties à une tutelle externe ou étrangère exercée par de vastes empires territoriaux. Ces empires n'avaient pas enclenché le type de développement économique dont avaient bénéficié les États-nations occidentaux, parce qu'ils préféraient simplement extraire les ressources des sociétés de la périphérie pour l'usage de la métropole impériale. Les empires étaient censés maintenir les divisions du travail régional destinées à assurer les besoins économiques des « étrangers » qui dirigeaient à partir du centre.

21 - George SCHÖPFLIN, « Nationalism and ethnicity in Europe, East and West », in C. A. KUPCHAN (dir.), *Nationalism and nationalities in the New Europe*, Ithaca, Cornell University Press, 1995, p. 37-65, particulièrement p. 46-51. Alexander GERSCHENKRON, *Economic backwardness in historical perspective, a book of essays*, Cambridge, Belknap Press of Harvard University Press, 1962, propose un argumentaire plus nuancé.

On pensait que ces divisions du travail avaient constitué un frein au développement d'un commerce potentiellement fructueux entre régions périphériques. Parallèlement, cette théorie expliquait qu'au XIX^e siècle, au moment où la vie politique avait commencé à se développer dans les périphéries de l'empire, cette dernière s'était structurée autour des problèmes ethniques saillants qui caractérisaient la région. Selon cette théorie, les empires contenaient l'influence des différences ethniques sur la vie publique, tout en l'exacerbant sur le long terme. D'un côté, l'empire semblait constituer la forme la plus avantageuse de gouvernement de la « mosaïque ethnique complexe » de l'Europe de l'Est, même à une époque de mobilisation politique. De l'autre, le pouvoir impérial rappelait sans cesse aux acteurs locaux qu'ils étaient dominés par des étrangers d'origine ethnique différente, issus du centre impérial, accroissant l'importance politique des tensions ethniques.

Si la domination impériale étrangère avait renforcé la conscience ethnique locale (ainsi que la haine de l'empire), elle avait également limité les rivalités ethniques locales en imposant une autorité extérieure. Cet argument circulaire présente les empires supranationaux à la fois comme les garants de la paix au niveau local, mais aussi comme la source de conflits ethniques encore plus importants sur le long terme, particulièrement à un moment où les politiciens sensibles à l'ethnie étaient à la recherche d'exemples « d'États-nations réussis » en Occident. De même que les théoriciens de l'empire soutiennent que la domination de sociétés locales par des empires « étrangers » a entraîné une forme de retard économique en Europe de l'Est, ils prétendent également qu'elle a retardé le développement de pratiques sociales et politiques participatives, qui auraient pu faire sortir le conflit ethnique de la sphère du débat politique, comme cela a été le cas à l'Ouest. La permanence des empires jusqu'au XX^e siècle aurait ainsi, à la fois, initié et entretenu le retard des pays de l'Est. La guerre froide permit aussi d'entretenir l'argument d'un retard est-européen. La perception de cette région comme fondamentalement distincte du reste de l'Europe s'exprimait de manière répétée dans le rappel des différences entre le bloc soviétique et l'Ouest, différences souvent comprises et expliquées en recourant à des concepts tels que la modernisation ou le retard relatif.

Ces 25 dernières années, les recherches des spécialistes de l'histoire de l'Europe centrale et de l'Est, ainsi que de la monarchie des Habsbourg, viennent contredire la théorie selon laquelle cette région aurait emprunté un chemin vers la modernité qualitativement différent de celui de l'Europe occidentale, mais aussi selon laquelle la diversité ethnique de la région aurait d'une certaine façon déformé ou bloqué le développement de formes politiques participatives. De telles théories sont de fait elles-mêmes devenues des objets de recherche et de déconstruction historique ces dernières années²². Déjà dans les années 1970 et 1980, des historiens

22 - Larry WOLFF, *Inventing Eastern Europe: The map of civilization on the mind of the enlightenment*, Stanford, Stanford University Press, 1994; Maria N. TODOROVA, *Imagining the Balkans*, New York, Oxford University Press, 1997. Voir aussi Larry WOLFF, « Revising Eastern Europe: Memory and the nation in recent historiography », *Journal of Modern History*, 78, 2006, p. 93-118.

de l'économie révisionnistes, David Good, Nachum Gross, Herbert Matis, Eduard März et Andrew Janos, décryptèrent la mystique du retard dans laquelle baignaient l'Europe de l'Est et l'Europe centrale, afin de démontrer que le développement économique de la région au XIX^e siècle avait en fait été beaucoup plus proche des rythmes et des formes de développement observés ailleurs en Europe²³. Dans les années 1980 et 1990, les recherches historiques ont de plus en plus rejeté la composante ethnique de ces théories du retard, se demandant si les conflits politiques ethniques du siècle dernier en Europe de l'Est n'étaient pas le résultat plutôt que la cause des conflits politiques, et si la tutelle des Habsbourg pouvait véritablement être interprétée comme assurant la domination d'un groupe ethnique étranger sur les autres. Plusieurs études locales, régionales et nationales portant sur la culture politique dans des régions allant du Tyrol à l'ouest, à la Galicie à l'est, soutiennent par exemple que les conflits nationaux ne reflétaient pas simplement la réalité des différences ethniques en présence, mais qu'ils formaient plutôt un ensemble souple de stratégies politiques issues de situations politiques particulières et spécifiquement modernes. En d'autres termes, les conflits ethniques étaient la conséquence du développement de politiques populaires en Autriche-Hongrie, et non sa cause. Les mêmes analyses se demandaient également si les groupes ethniques et nationaux constituaient vraiment une sorte de « phénomène réel » au sein de la société, ainsi que les spécialistes les considéraient traditionnellement. Cette question va bien au-delà des affirmations selon lesquelles les nations, en tant que communautés, se sont construites historiquement au fil du temps. Elle suggère que les nations ne sont pas des choses réelles, mais plutôt des phénomènes sociaux contingents liés à des situations particulières.

Ces affirmations ont également produit un courant dynamique de recherches réflexives, qui inscrivent l'étude des communautés nationales ou ethniques de cette

23 - La plupart de ces travaux révisionnistes sont issus de travaux quantitatifs datant des années 1960 et 1970, qui n'ont eu au départ qu'un impact négligeable sur les théories du retard. Le résumé le plus important de ces travaux révisionnistes dans l'histoire économique de la région est fourni par David F. GOOD, *The economic rise of the Habsburg Empire, 1750-1914*, Berkeley, University of California Press, 1984; *Id.*, « Stagnation and 'take-off' in Austria, 1873-1913 », *Economic History Review*, 27, 1974, p. 72-87; Richard RUDOLPH, « The pattern of Austrian industrial growth from the eighteenth to the early twentieth century », *Austrian History Yearbook*, 11, 1975, p. 3-25. Des études détaillées portant sur l'Autriche à la même période décrivent également un État et une société économiquement beaucoup plus proches de ses voisins européens du point de vue de l'organisation et du rythme de développement capitaliste et industriel: Eduard MÄRZ, *Österreichische Industrie- und Bankpolitik in der Zeit Franz Josefs I*, Vienne, Europa Verlag, 1968; Herbert MATIS, *Österreichs Wirtschaft 1848-1913. Konjunkturelle Dynamik und gesellschaftlicher Wandel im Zeitalter Franz Josefs I*, Berlin, Duncker & Humblot, 1972; Adam WANDRUZSKA et Peter URBANITSCH (dir.), *Die Habsburgermonarchie 1848 bis 1918*, vol. I, *Die wirtschaftliche Entwicklung*, Vienne, Verlag der österreichischen Akademie der Wissenschaften, 1973. Des études plus récentes portant sur les économies locales et régionales confirment ces conclusions en ce qui concerne l'hétérogénéité des formes de développement économique sous la monarchie, ainsi que leur caractère comparable avec les développements régionaux en Europe de l'Ouest, du Sud et de l'Est.

région dans un contexte plus large. Le sociologue Rogers Brubaker demande aux spécialistes de la région de s'abstenir de poser la question ancestrale « qu'est-ce qu'une nation ? », pour se demander plutôt comment le statut national (*nationhood*) ou ce qu'il appelle la « nationité » (*nationness*) s'institutionnalise en tant que « forme politique et culturelle²⁴ ». Proposant une formulation remarquablement perspicace de la « nationité » en tant qu'événement, R. Brubaker souligne le contraste existant entre la nation en tant qu'entité et la « nationité » en tant que propriété contingente, perpétuellement changeante, de groupes qui se forment et se reforment constamment en fonction des situations. « Nous devrions définir la nation comme une catégorie de la pratique, le statut national (*nationhood*) comme une forme politique et culturelle institutionnalisée, et la 'nationité' (*nationness*) comme un événement ou *happening* contingent, et nous abstenir de recourir à la notion analytiquement douteuse de 'nations' en tant que collectivités substantielles durables²⁵. » Dans un récent recueil d'essais, R. Brubaker étend l'application de ces propositions fondamentales sur la nationalité aux catégories proches, et tout aussi problématiques, d'identité, d'ethnicité, de violence ethnique (ou nationale), d'assimilation, et aux supposées différences entre le nationalisme civique et ethnique. Il continue en particulier d'enjoindre les spécialistes à ne pas confondre les catégories de pratique se référant à des groupes spécifiques (le « groupisme ») avec des catégories d'analyse. Insistant sur les processus de cognition, il écrit que « l'ethnicité, la race et le statut national (*nationhood*) sont fondamentalement des façons de percevoir, d'interpréter et de représenter le monde social. Elles ne sont pas des choses *dans* le monde mais des perspectives *sur* le monde²⁶ ».

La critique de R. Brubaker porte autant sur les spécialistes, qui considèrent les groupes ethniques ou nationaux dans les sociétés d'Europe de l'Est comme des acteurs réels, que sur ceux qui les considèrent comme socialement construits. Comme le remarque l'historien Jeremy King, dans un essai lucide sur le phénomène qu'il appelle « l'ethnicisme », les approches socio-constructivistes des communautés nationales viennent souvent confirmer les visions essentialistes traditionnelles, en invoquant les différences ethniques archaïques perçues pour expliquer pourquoi certaines personnes appartenant à des communautés linguistiques mixtes rejoignent une communauté nationale « construite », tandis que d'autres choisissent une autre communauté. J. King soutient qu'il faudrait accorder beaucoup plus de poids aux types de conditions sociales analysées par Gary Cohen dans son étude classique sur la communauté allemande de Prague qu'aux identités « ethniques fondatrices » transhistoriques²⁷.

24 - Rogers BRUBAKER, *Nationalism reframed: Nationhood and the national question in the New Europe*, Cambridge/New York, Cambridge University Press, 1996, p. 16.

25 - *Ibid.*, p. 21.

26 - Rogers BRUBAKER, *Ethnicity without groups*, Cambridge, Harvard University Press, 2004, p. 17.

27 - Jeremy KING, « The nationalization of East Central Europe: Ethnicism, ethnicity, and beyond », in M. BUCUR et N. M. WINGFIELD (dir.), *Staging the past..., op. cit.*, p. 112-152 ; Gary B. COHEN, *The politics of ethnic survival. Germans in Prague, 1861-1914*, West Lafayette, Purdue University Press, [1981] 2006.

Le concept de gouvernement différentiel en Autriche-Hongrie

Comme nous l'avons vu précédemment, un des éléments clés de la définition de l'empire est qu'une société centrale gouverne des sociétés ou des peuples distincts situés à la périphérie. Ce concept, souvent appelé « gouvernement différentiel », fournit aux spécialistes un cadre d'analyse comparatif large leur permettant d'étudier plusieurs formes d'empire à différents moments de l'histoire et de considérer les relations à la fois à l'intérieur des régimes d'Europe continentale, comme l'empire ottoman (la tradition du système du millet²⁸), et des empires d'outre-mer constitués par les États européens comme la France, la Grande-Bretagne, l'Allemagne ou la Belgique²⁹. Le concept de gouvernement différentiel ne renvoie pas seulement à la distinction habituelle entre les peuples ou les cultures, dirigeants et dirigés, mais également aux structures de gouvernement explicites, légales et institutionnelles développées au fil du temps par les régimes impériaux. La formation de l'État Habsbourg, par exemple, résulte véritablement d'un long processus d'incorporation de territoires diversifiés sous la tutelle de la dynastie. Ces territoires, tels que la Hongrie ou la Bohême, étaient d'anciens royaumes aux traditions politiques bien établies. D'autres étaient des créations relativement nouvelles, comme le royaume de Galicie, d'invention récente, constitué en partie de territoires acquis après la partition de la Pologne en 1772. Appliqué de manière tant descriptive qu'analytique à l'histoire de la monarchie des Habsbourg au XIX^e siècle, le concept de gouvernement différentiel est cependant surdéterminé par des arguments implicitement nationalistes, qui doivent être mis à nu pour déterminer si le cadre de l'empire peut être tout simplement utilisé dans ce cas. Lorsque les théoriciens de l'empire étudient le cas de l'Autriche-Hongrie, la notion de gouvernement différentiel a tendance à renvoyer spécifiquement à la domination d'une nation sur une autre.

L'hypothèse selon laquelle le système des Habsbourg impliquait soit un gouvernement différentiel s'imposant à différentes nations assujetties, soit la domination de nations privilégiées – les Allemands, puis plus tard les Hongrois – sur les autres est centrale pour les nationalistes. Au premier examen, l'histoire de l'Autriche-Hongrie au XIX^e siècle semble fournir des éléments de bon sens permettant d'alimenter une telle interprétation. Celle-ci s'enracine en grande partie dans l'oubli du fait que les Autrichiens pratiquaient plusieurs langues, et dans l'affirmation selon laquelle les gens pratiquant des langues différentes appartenaient de fait à des nations différentes. Les nationalistes allemands et hongrois, du côté des vaincus en 1918, ont peut-être rejeté le récit de l'Autriche-Hongrie comme « prison

28 - Sur le système du millet, voir Donald QUATAERT, *The Ottoman Empire 1700-1922*, New York, Cambridge University Press, 2005, p. 175-176.

29 - Fred Cooper et Jane Burbank exposent un cadre comparatif tout aussi utile – et véritablement indiscutable – dans le premier chapitre de leur ouvrage à paraître sur l'empire.

des nations ». Mais en considérant la monarchie duale comme un instrument nécessaire à la civilisation culturelle de nations attardées par les nations les plus avancées, ils ont renforcé l'idée selon laquelle le gouvernement différentiel avait caractérisé l'Autriche-Hongrie. Comme nous l'avons vu avec l'exemple de la parade de 1908, la Cour et ses idéologues avaient également promu une vision de l'empire qui se prêtait au concept de gouvernement différentiel. Eux aussi avaient propagé une vision de l'État comme groupement de peuples distincts rassemblés sous l'autorité de leur empereur bienveillant. La Cour mariait l'ethnographie à l'histoire impériale, non seulement dans la parade de 1908 avec, par exemple, la présentation d'une moisson en Galicie, mais aussi dans un recueil de plusieurs volumes, *Die österreichisch-ungarische Monarchie in Wort und Bild*, soutenu par le prince héritier Rudolf, qui célébrait en texte et en images l'unité dans la diversité caractérisant de manière ostensible la patrie austro-hongroise³⁰. Aucune de ces conceptions ne parvient à décrire ou à analyser les véritables relations institutionnelles ou juridiques sous la monarchie. Mais ces versions de l'histoire se font l'écho de conventions discursives dont les origines remontent au début du XIX^e siècle, et que les militants nationalistes ont utilisées pour construire leurs mouvements et leurs revendications politiques.

Dans le cas de la monarchie des Habsbourg, la tradition du gouvernement différentiel s'appliquait au mode de gouvernement de territoires différents par la dynastie, mais jamais aux nations ou aux nationalités au sens moderne du terme. Jusqu'au milieu du XIX^e siècle, par exemple, la relation structurelle et politique de la Hongrie, de la nation hongroise avec Vienne, différait de celle de la Bohême ou de la Basse-Autriche avec celle-ci. Lorsque le terme « nation » était utilisé dans ce cas, il renvoyait à la classe politique hongroise, aux personnes remplissant les conditions pour être élues à la diète ou pour élire leurs députés, et non à une identité ethnique de base plus large. Presque chaque territoire disposait d'une diète traditionnelle ou d'une commission d'État qui négociait séparément avec la dynastie les affaires communes (les impôts, l'administration, le recrutement militaire). Dans le cas de la Hongrie par exemple, le gouvernement différentiel

30 - Sur la paysannerie en Galicie, voir D. L. UNOWSKY, *The pomp and politics...*, *op. cit.*, p. 179. Ce qui a été appelé le *Kronprinzenwerk*, qui tire son titre de son mécène et protecteur, le prince héritier Rudolf, était un ensemble de 24 volumes intitulé *Die österreichisch-ungarische Monarchie in Wort und Bild*. Dans son projet initial, Rudolf écrivait à son père qu'il manquait à la monarchie austro-hongroise « un grand travail ethnographique, à la fois pédagogique et stimulant, qui donnerait une image complète de notre patrie et de ses peuples [*Volksstämme*] en s'appuyant sur les meilleurs travaux de recherches et sur des reproductions artistiques de qualité » : Regina BENDIX, « Ethnology, cultural reification, and the dynamics of difference in the Kronprinzenwerk », in N. M. WINGFIELD (dir.), *Creating the other: Ethnic conflict and nationalism in Habsburg Central Europe*, New York, Berghahn Books, 2003, p. 149-165, ici p. 149. Voir aussi James SHEDEL, « The elusive fatherland: Dynasty, state, identity and the Kronprinzenwerk », in M. CSÁKY et K. ZEYRINGER (dir.), *Inszenierungen des kollektiven Gedächtnisses: Eigenbilder, Fremdbilder*, Innsbruck, Studienverlag, 2002 ; et également Britta RUPP-EISENREICH (dir.), *Kulturwissenschaft im Vielvölkerstaat: zur Geschichte der Ethnologie und verwandter Gebiete in Österreich, ca. 1780 bis 1918*, Vienne, Böhlau, 1995.

était autant le résultat des guerres opposant depuis plusieurs siècles le pays à l'empire ottoman que d'un système soigneusement élaboré³¹. Malgré cette tradition d'institutions de tutelle différentes pour des territoires différents, les réformes mises en place au XVIII^e siècle par Marie-Thérèse et ses fils Joseph II et Léopold II cherchèrent à construire un système garantissant l'égalité des droits et devoirs civiques de tous leurs sujets, quelle que soit leur origine linguistique ou leur pratique religieuse. Cette tentative d'élaboration d'institutions de tutelle valables pour tout l'ancien empire autrichien, et d'une forme de citoyenneté commune à tous ses peuples, fut amplement complétée par les réformes révolutionnaires de 1848-1849, puis par les deux constitutions distinctes pour l'Autriche et la Hongrie.

Déjà, lors des révolutions de 1848-1849, les hommes politiques du nouveau parlement autrichien avaient balayé ce qui restait du servage en Autriche, et mis en place un large ensemble de droits civils, économiques et religieux communs à l'ensemble des citoyens, dont la suppression de la censure et l'octroi du droit de réunion et d'association. Le parlement avait aussi créé un système d'autonomie collective, qui accordait à un plus grand nombre de citoyens un pouvoir de contribution considérable aux décisions locales portant sur le développement urbain ou agricole. La diète de Hongrie, sous la direction de Louis Kossuth, avait forcé l'empereur à confirmer ce que l'on appelait les « Lois d'avril » de 1848. Ces dernières fournissaient une base constitutionnelle à une citoyenneté hongroise sapant la majorité des privilèges juridiques attachés à la grande propriété³². À partir de ce moment, la diète avait également affirmé l'indépendance fondamentale de la Hongrie à l'égard des autres territoires sous domination des Habsbourg.

Un grand nombre de réformes promulguées en 1848 furent annulées pendant la décennie de pouvoir absolutiste qui succéda à l'échec des révolutions. Mais lorsque l'empereur François-Joseph redonna vie à la Constitution, avec réticence, en 1860, les hommes politiques réaffirmèrent leurs exigences de droits attachés à la citoyenneté sous l'autorité cohérente de la loi qu'ils avaient eux-mêmes forgée en 1848. Après une période d'engagement incertain en faveur du pouvoir constitutionnel à partir de 1861-1866, qui culmina avec la défaite face à la Prusse et la perte de territoires en faveur de la nouvelle Italie, l'empereur sanctionna à la fois le Compromis et les lois constitutionnelles élaborées par un comité parlementaire en Autriche. Les anciens sujets de l'empire autrichien devinrent des citoyens d'Autriche et de Hongrie.

La Hongrie devint également un État constitutionnel avec un gouvernement issu de la majorité d'un parlement élu par suffrage restreint³³. Contrairement à

31 - Paula SUTTER FICHTNER, *The Habsburg monarchy, 1490-1848: Attributes of empire*, New York, Palgrave Macmillan, 2003, chap. 2 ; Charles W. INGRAO, *The Habsburg monarchy, 1618-1815*, New York, Cambridge University Press, 1994, chap. 3.

32 - István DEÁK, *The lawful revolution: Louis Kossuth and the Hungarians, 1848-1849*, New York, Columbia University Press, 1979, particulièrement p. 99-106.

33 - Sur ce point et sur le paragraphe suivant sur la vie constitutionnelle et parlementaire en Hongrie, voir l'étude fort pertinente de László PÉTER, « Die Verfassungsentwicklung in Ungarn », in H. RUMPLER et P. URBANITSCH (dir.), *Die Habsburger Monarchie*, vol. VII, *op. cit.*, p. 239-540.

l'Autriche cependant, la Hongrie n'avait pas de constitution écrite et les citoyens hongrois ne disposaient pas des mêmes droits civils que leurs voisins de Cisleithanie. En revanche, des lois particulières répondaient aux différents cas au fur et à mesure de leur apparition. De même que la constitution britannique, la constitution hongroise avait toujours été perçue comme étant enracinée dans la tradition juridique et législative. La plupart des spécialistes du droit et des hommes politiques hongrois soutenaient que leur constitution remontait à la naissance même de la nation politique. Il faut de plus rappeler que, si la vie politique dans les deux composantes de la monarchie duale pouvait être qualifiée de typiquement libérale selon les critères d'évaluation des années 1860, avec toutes les limites que cela implique, la politique formelle en Hongrie resta réservée à une portion très limitée de la population jusqu'à 1914. L'étroite base du suffrage hongrois était peut-être en phase avec les critères européens dans les années 1860, mais il ne fut jamais réformé. Comparé à la plupart des autres systèmes parlementaires, ce système apparaissait comme oligarchique en 1900.

La résistance à la réforme du suffrage, de même que les mesures politiques concernant l'usage de la langue, l'éducation et les associations culturelles par lesquelles les hommes politiques hongrois tentaient de transformer les citoyens de langue slovaque, serbe, ou roumaine en membres de la nation hongroise, étaient en grande partie liées au fait que la Hongrie, après 1867, prenait de plus en plus la forme d'un État-nation ou, comme la plupart des États-nations, d'un « État nationalisant ». Toute extension sérieuse du suffrage aurait accru la proportion de membres des soi-disant minorités bénéficiant du droit de vote. Les hommes politiques hongrois s'opposaient, pour cette même raison, aux politiques impérialistes dans les Balkans, qui auraient pu entraîner une expansion territoriale et une augmentation des populations d'origine ethnique différente³⁴. Mais, si le développement politique de la Hongrie différait de celui des États occidentaux sur le plan de l'extension du droit de vote et des taux de participation à la vie politique, son statut de plus en plus agressif d'État-nation la rapprochait d'eux sur d'autres plans. Les politiques mises en œuvre par les libéraux hongrois qui avaient négocié le Compromis avec François-Joseph, et qui dominèrent la vie parlementaire pendant près de cinquante ans, ainsi que les caractéristiques de leurs opposants les plus énergiques, l'illustrent clairement. Ces derniers n'étaient ni des réformateurs sociaux, ni des porte-parole des minorités nationales, ni même des militants religieux. L'opposition en Hongrie était principalement formée de soi-disant radicaux, de nationalistes hongrois mécontents du degré d'indépendance acquis dans le cadre du Compromis.

De 1867 à la Première Guerre mondiale, les questions nationalistes ont toujours perturbé les questions de réforme sociale, économique ou politique en Hongrie. Les questions sociales en tant que telles étaient rarement débattues au parlement de Budapest, et la réforme du droit de vote représentait encore un outil

34 - En matière de politique étrangère, les hommes politiques hongrois s'opposaient généralement à l'expansion territoriale austro-hongroise dans les Balkans, particulièrement lorsque les annexions risquaient d'accroître la part de la population serbe dans la monarchie (ce qui aurait nécessité de modifier le Compromis).

potentiellement radical (dont François-Joseph se servit pour menacer le gouvernement hongrois rebelle en 1905). Les radicaux nationaux dans l'opposition cherchaient à placer l'union avec l'Autriche sur un plan strictement personnel, et à se débarrasser des ministères communs et du système de délégation. Les gouvernements libéraux furent contraints d'accentuer leurs références nationalistes pour faire face aux pressions de l'opposition. Il était essentiel qu'ils ne soient jamais perçus comme ayant compromis les intérêts nationaux de la Hongrie, particulièrement au moment du renouvellement du Compromis avec la Cisleithanie, qui avait lieu tous les dix ans. En même temps, la pression exercée par les nationalistes encourageait aussi les gouvernements libéraux à poursuivre une vigoureuse politique de nationalisation. On pourrait évoquer ici un gouvernement impérial différentiel s'exerçant sur des peuples différents, si ces politiques ne ressemblaient autant à celles mises en œuvre par d'autres États-nations européens (Italie, Allemagne, France, Grande-Bretagne) envers leurs propres minorités linguistiques, et si l'identité nationale n'était conçue par les Hongrois de manière relativement libérale et ouverte. L'assimilation des juifs à la nation magyare ou hongroise est à cet égard légendaire et il est vrai que, légalement, la magyarisation ne requerrait rien de plus que l'acceptation de la langue magyare et qu'elle accordait des privilèges sociaux similaires à tous ceux qui en faisaient le choix.

Les statistiques du recensement hongrois confirment la réussite des politiques de magyarisation pour renforcer l'usage de la langue hongroise et l'identification des citoyens en tant que Hongrois. Alors qu'en 1850, 41,6 % des citoyens des territoires qui allaient devenir la Hongrie indépendante étaient comptabilisés comme Magyars dans le recensement, ce chiffre était monté à 54,5 % en 1910³⁵. Cette réussite n'est pas seulement due à l'ouverture de la société magyare à tous les nouveaux venus mais également à un durcissement draconien dans les années 1880 à l'encontre des écoles élémentaires non magyares, de l'enseignement des secondes langues dans les écoles, et des associations assurant le développement culturel des minorités linguistiques. Il n'est, une fois de plus, pas surprenant que les nationalistes roumains, slovaques, ukrainiens ou serbes après 1918 se soient souvenus de la dureté du régime hongrois envers leurs aspirations spécifiquement nationalistes. En même temps, la façon dont la Hongrie traitait les locuteurs d'autres idiomes et les personnes soucieuses de développer leur identité nationale en s'appuyant sur ces idiomes n'était pas caractéristique des régimes impériaux, mais plutôt des États-nations. Les politiques de nationalisation de la Hongrie au XIX^e siècle servirent de modèle aux lois et mesures politiques introduites après 1918 dans d'autres États « nationalisants », qui tentaient de transformer les citoyens germanophones ou magyarophones en Roumains, Yougoslaves ou Slovaques. La dureté des discours et des politiques culturelles adoptées par les gouvernements roumain, tchécoslovaque ou yougoslave après 1918 envers leurs minorités magyares

35 - Les statistiques comparatives complètes se trouvent dans László KATUS, « Die Magyaren », in A. WANDRUSZKA et P. URBANITSCH (dir.), *Die Habsburgermonarchie 1848 bis 1918*, vol. III, *Die Völker des Reiches*, Vienne, Verlag der österreichischen Akademie der Wissenschaften, 1980, p. 411-488, ici p. 411.

présente en effet de fortes similarités avec la politique hongroise. Si la Hongrie d'après 1867 peut constituer un exemple de société impériale, un cadre théorique comparatif pourrait tout aussi facilement considérer la Tchécoslovaquie, la Yougoslavie ou la Roumanie de l'entre-deux-guerres comme de petits empires³⁶.

La pratique juridique et constitutionnelle de l'Autriche concernant l'usage de la langue et la citoyenneté ne s'apparentait pas non plus à celle d'un système impérial de gouvernement différentiel, même si les militants nationalistes affirmaient souvent qu'en pratique, tout au moins, le système juridique et administratif privilégiait certaines nations aux dépens des autres. Si tant est que le droit autrichien se soit intéressé au phénomène des nations, il le faisait principalement dans le but de garantir leur égalité fondamentale, non pour les traiter différemment. Les lois constitutionnelles de 1867 ne donnaient pas de définition légale aux nations en tant que telles, elles ne leur accordaient pas non plus un grand rôle en droit. Elles reconnaissaient leur existence en tant que *Volksstämme* (peuples, nations ou races), ce qui permettait de déterminer l'usage des langues locales dans les écoles, la bureaucratie et le système judiciaire. Les lois constitutionnelles autrichiennes de 1867 avaient pour objectif de fonder le droit des membres de tous les *Volksstämme* à une éducation dans leur propre langue, et à l'usage de cette langue pour les communications avec les organes locaux de la bureaucratie d'État ou avec le système judiciaire. Le statut stipulait que : « Tous les *Volksstämme* sont égaux au sein de l'État, et chacun possède le droit inaliénable de préserver et de cultiver sa nationalité et sa langue. L'égalité de toutes les langues autochtones dans chaque territoire de la Couronne (*landesüblich*) est reconnue par l'État dans les écoles, les organismes gouvernementaux et la vie publique³⁷. » À la demande des députés

36 - Sur les politiques nationalisantes dans les États ayant succédé à l'empire austro-hongrois, se reporter particulièrement à la magnifique analyse d'Irina LIVEZEANU, *Cultural politics in Greater Romania: Regionalism, nation building, and ethnic struggle, 1918-1930*, Ithaca/Londres, Cornell University Press, 1995. Voir aussi Timothy SNYDER, *The reconstruction of nations: Poland, Ukraine, Lithuania, Belarus, 1569-1999*, New Haven, Yale University Press, 2003 ; Arnold SUPPAN (dir.), *Deutsche Geschichte im Osten Europas. Zwischen Adria und Karawanken*, Berlin, Siedler Verlag, 1998, en particulier le chapitre « Untersteierer, Gottscheer, und Laibacher als deutsche Minderheit zwischen Adria, Karawanken und Mur (1918-1948) » ; Janko PLETERSKI, « Die Frage der nationalen Gleichberechtigung in Jugoslawien, 1918-1941 », in H. RUMPLER et A. SUPPAN (dir.), *Geschichte der Deutschen im Bereich des heutigen Slowenien 1848-1941*, Vienne, Verlag für Geschichte und Politik, 1988, p. 155-170, et Arnold SUPPAN, « Zur Lage der Deutschen in Slowenien zwischen 1918 und 1938. Demographie – Recht – Gesellschaft – Politik », *ibid.*, p. 171-240 ; Peter HASLINGER, « Imagined territories: Nation und Territorium in tschechischen politischen Diskurs 1889-1938 », mémoire d'habilitation, Université de Fribourg, 2004 ; J. KING, *Budweisers...*, *op. cit.* ; Tara ZAHRA, « Reclaiming children for the nation: Germanization, national ascription, and democracy in the Bohemian lands, 1900-1945 », *Central European History*, 37-4, 2004, p. 499-541.

37 - Les libéraux s'étaient largement inspirés de l'exemple des lois constitutionnelles de Kremsier, élaborées en 1848-1849 avant d'être rejetées par l'empereur. En 1849, les représentants de plusieurs idéologies politiques et intérêts nationalistes étaient tombés d'accord sur une formulation. Il semblait plus sûr et plus viable de recycler celle-ci que d'écrire une nouvelle loi sur l'usage de la langue. Pieter M. JUDSON, *Exclusive*

allemands de Bohême, influents mais de courte vue, la Constitution incluait même une disposition supplémentaire selon laquelle, dans les territoires de la Couronne où plusieurs langues étaient utilisées, les écoles devaient être organisées de façon à ce qu'aucun enfant ne soit obligé d'apprendre une seconde langue³⁸.

Jusqu'en 1918, les pratiques administratives et éducatives aux niveaux les plus élevés continuaient à privilégier *l'usage de la langue allemande* (et non les Allemands en tant que tels), et l'allemand demeurait la langue commune pour le commandement dans l'armée austro-hongroise. Néanmoins, cette position privilégiée de la langue allemande découlait de considérations utilitaristes. De plus, les garanties constitutionnelles attachées à la langue étaient formulées de façon à accorder aux *locuteurs* individuels de différentes langues un droit d'accès aux institutions gouvernementales, mais sans pour autant accorder aux nations un statut juridique ou collectif auquel ces droits seraient attachés. Les paysans de langue allemande sachant à peine lire et écrire, par exemple, ne pouvaient profiter de privilèges en Autriche au motif de leur langue.

Les statuts constitutionnels donnaient également naissance à une citoyenneté autrichienne ou cisleithanienne universelle, ainsi qu'à une Déclaration de droits garantissant l'égalité de tous devant la loi, le droit de s'installer partout en Autriche, l'immunité des personnes, des propriétés et des courriers, et l'égalité d'accès aux postes de fonctionnaires. Les citoyens disposaient désormais de la liberté de culte et les membres des religions reconnues pouvaient pratiquer publiquement leur foi. La Constitution accordait également la liberté de parole, de réunion, d'association, d'éducation et d'instruction, et introduisait le système de jugement par jury. Au même moment, le parlement autrichien confirmait le système récemment voté d'autonomie municipale, qui accordait aux citoyens disposant du droit de vote le droit d'élire les conseils locaux municipaux et de district. Ces derniers supervisaient et impulsaient un grand nombre d'affaires au niveau local. Bien que l'État ait essayé de maintenir les administrations locales sous surveillance en nommant ses propres administrateurs au sein d'un système parallèle dans les districts, les lois sur l'autonomie communautaire, plus que toute autre réforme, contribuèrent au développement et à la politisation rapide de la société

revolutionaries: Liberal politics, social experience, and national identity in the Austrian Empire, 1848-1914, Ann Arbor, University of Michigan Press, 1996, p. 64-65 et 124-126; Gerald STOURZH, *Die Gleichberechtigung der Nationalitäten in der Verfassung und Verwaltung Österreichs 1848-1918*, Vienne, Verlag der österreichischen Akademie der Wissenschaften, 1985.

38 - Cette disposition avait, à l'origine, pour objectif spécifique de s'assurer que les locuteurs allemands de Bohême ne seraient pas obligés d'apprendre le tchèque. Sur le long terme cependant, elle eut pour conséquence de miner l'enseignement de l'allemand dans toute l'Autriche, dans la mesure où elle obligeait les écoles à n'adopter qu'une langue pour l'enseignement. Étant donné que l'allemand était presque toujours la seconde langue locale, les nationalistes tchèques, slovènes ou polonais purent facilement mettre un terme à l'enseignement de l'allemand dans ces écoles. Maria KURZ, « Der Volksschulstreit in der Südsteiermark in der Zeit der Dezemberverfassung », Ph. D., Université de Vienne, 1986, offre une excellente analyse de ce processus en Styrie et Carinthie.

civile autrichienne³⁹. Pour défaire le système absolutiste des années 1850, les libéraux cherchaient à garantir l'autorité de la loi en créant un système judiciaire indépendant et séparé de la structure administrative de l'État, qui constituerait une garantie contre d'éventuelles violations par la bureaucratie et appliquerait les principes constitutionnels de manière générale. Ce but fut atteint une décennie plus tard avec la création de la Cour administrative (*Verwaltungsgerichtshof*) et de la Cour suprême (*Reichsgericht*), qui jugeaient toutes deux des questions de pratique constitutionnelle⁴⁰. Toute cette structure est donc très éloignée de celle d'un État fondé sur le gouvernement différentiel s'appliquant à des groupes nationaux. En donnant accès à chacun aux services publics dans sa propre langue, le gouvernement avait permis le succès de vastes réformes dans l'éducation supérieure, bien au-delà des écoles primaires locales, et dans de larges sections de l'administration. Le fait que la diète de Bohême soit rapidement dominée par les nationalistes tchèques, et la diète de Carniole par les nationalistes slovènes, l'influence croissante des nationalistes tchèques, slovènes et italiens dans les conseils de villes ou villages dans plusieurs territoires de la Couronne, ainsi que l'accueil finalement positif fait aux nombreuses exigences des nationalistes ukrainiens en Galicie confirment, comme l'a souligné Gerald Stourzh, que la tendance était plus à une réduction des inégalités qu'à une augmentation ou à un renforcement de celles-ci⁴¹.

De fait, c'est précisément autour de la demande d'une mise en œuvre plus efficace et d'un champ d'application plus large de ces mêmes promesses constitutionnelles dans chaque sphère de la vie publique, que se constituèrent les politiques nationalistes populaires au cours de la période 1867-1885 (un peu plus tard en Galicie). L'agitation politique nationaliste étendait sans cesse la définition légale des champs d'applications des droits linguistiques, par exemple, bien au-delà des applications particulières prévues par les auteurs des lois constitutionnelles à l'origine. Les cours administratives jouaient également un rôle considérable dans ce processus en appliquant ces promesses constitutionnelles dans un nombre croissant de situations et en formalisant leur mise en œuvre. La Cour administrative décida ainsi, dans les années 1880, que si, sur une période de cinq ans, une moyenne

39 - Sur l'histoire des lois sur l'autonomie communale, voir Werner OGRIS, « Die Entwicklung des österreichischen Gemeinderechts im 19. Jahrhundert », in W. RAUSCH (dir.), *Die Städte Mitteleuropas im 19. Jahrhundert*, Linz, Österreichischer Arbeitskreis für Stadtgeschichtsforschung/Ludwig-Boltzmann-Institut für Stadtgeschichtsforschung, 1983, p. 83-101; Jiri KLABOUCH, *Die Gemeindefürsorgeverwaltung in Österreich, 1848-1918*, Vienne, Verlag für Geschichte und Politik, 1968; Gustav KOLMER, *Parlament und Verfassung in Österreich*, Vienne, C. Fromme, 1902-1914; Josef REDLICH, *Das Wesen der österreichischen Kommunalverfassung*, Leipzig, Duncker & Humblot, 1910.

40 - Dans les années suivantes, la législation inclut les libertés religieuses (avec une loi sur le mariage civil ou sur le mariage entre partenaires de différentes confessions), instaura un système éducatif public libéré du contrôle de l'Église catholique, et institua des hautes cours pour juger les cas où les droits constitutionnels des citoyens étaient bafoués.

41 - Gerald STOURZH, « The multinational empire revisited: Reflections on late Imperial Austria », *From Vienna to Chicago and back: Essays on intellectual history and political thought in Europe and America*, Chicago, The University of Chicago Press, 2007, p. 133-156, ici p. 151.

d'au moins quarante élèves demandait dans un même lieu à être scolarisée dans une école pratiquant une autre langue, l'État avait pour obligation de financer un tel établissement pour les minorités⁴². Les tentatives du gouvernement de Vienne pour harmoniser les exigences linguistiques nécessaires à l'entrée dans la bureaucratie en Bohême provoquèrent des manifestations nationalistes ainsi qu'un obstructionnisme politique spectaculaire. D'un autre côté, il est vrai que le système ne répondait pas toujours de manière égale aux demandes des pétitionnaires selon leur province d'origine. Ainsi, si l'enseignement du slovène avait considérablement progressé dans les écoles primaires, la possibilité de faire des études secondaires accusait un net retard. De manière encore plus problématique, alors que la noblesse polonaise dirigeante de Galicie se voyait accorder l'autonomie en 1868, la demande par les nationalistes ruthènes d'une application complète des droits linguistiques dans l'enseignement et l'administration ne rencontra aucun écho avant le début du XX^e siècle.

Il ne faut pas oublier qu'en réformant progressivement le système de l'usage officiel des langues, en offrant une éducation secondaire dans un plus grand nombre de langues sur tout le territoire autrichien, en créant une université en langue tchèque à Prague, en faisant du polonais la langue de l'instruction à Cracovie, ou en demandant aux fonctionnaires de mieux maîtriser l'ensemble des langues locales, l'État autrichien ne faisait pas des nations les bénéficiaires de ces réformes. Ces dernières avaient plutôt pour objectif de permettre aux personnes utilisant tous ces idiomes d'accéder à l'éducation et aux équipements publics. D'un point de vue juridique, la langue demeurait fondamentalement un instrument de communication plutôt qu'un marqueur objectif de l'identité personnelle. Il est important de faire la distinction entre l'usage d'une langue et la nation, dans la mesure où les militants nationalistes (et plus tard les historiens nationalistes) ont tout fait pour affirmer le contraire, c'est-à-dire que l'usage d'une langue constituait un signe délibéré d'appartenance à une nation.

Les conflits politiques suscités par le recensement décennal autrichien donnent d'autres illustrations de la réticence de l'État à reconnaître les nations en tant qu'entités de droit, et des tentatives des nationalistes pour enraciner l'idée de nation dans le système juridique. Après de longs débats internes dans les années 1870, le gouvernement avait décidé d'interroger les personnes recensées sur la « langue pratiquée au quotidien », plutôt que sur leur « identité nationale » ou même leur « langue maternelle ». Pour compliquer un peu plus le travail des historiens, l'État exigea des personnes interrogées qu'elles ne mentionnent qu'une seule langue d'usage quotidien, ce qui ne permet pas d'évaluer l'étendue du bilinguisme régional⁴³. Les militants nationalistes avaient fait pression sur l'État pour

42 - Hannelore BURGER, *Sprachenrecht und Sprachgerechtigkeit im österreichischen Unterrichts-wesen 1867-1918*, Vienne, Verlag der österreichischen Akademie der Wissenschaften, 1995, p. 101-111; G. STOURZH, *Die Gleichberechtigung...*, *op. cit.*, p. 170-172.

43 - J. KING, *Budweisers...*, *op. cit.*, p. 58-59, attribue cette dernière décision à l'influence d'une résolution prise lors du congrès international de statistiques de 1872 à Saint-Petersbourg. Bien que les délégués de la monarchie des Habsbourg au congrès se soient

que soient adoptées des catégories telles que « langue maternelle » (comme en Hongrie) ou « nationalité ». Mais ces mêmes nationalistes étaient également silencieux sur l'incapacité du recensement à mesurer le bilinguisme, un phénomène qu'ils préféraient passer sous silence, espérant qu'il finirait par disparaître. Quelles qu'aient été leurs réserves cependant, ce recensement décennal constituait une arme essentielle dans l'arsenal des nationalistes de tous courants, qui affirmaient que la « langue pratiquée au quotidien » ne mesurait rien de moins que l'appartenance nationale⁴⁴. Le rythme décennal du recensement fournissait aux militants nationalistes une occasion importante de mesurer leur degré de popularité au niveau local. Dans les régions linguistiquement mixtes, les groupes nationalistes organisaient des rassemblements et des marches qui s'apparentaient à de grandes campagnes politiques, et demandaient à leurs membres d'être attentifs à ce que leurs ennemis locaux n'aient pas recours à la corruption pour améliorer leurs résultats au recensement. Dans plusieurs régions, les nationalistes portèrent plainte contre les résultats du recensement. Et à Trieste en 1910, tout le recensement dut être reconduit en raison d'irrégularités et de manipulations par les fonctionnaires nationalistes italiens locaux⁴⁵.

En 1900, les nationalistes avaient organisé en Autriche non seulement des partis politiques influents, mais également des réseaux denses d'associations culturelles, économiques, et surtout éducatives, destinées à propager la propagande nationaliste et à gagner le plus grand nombre possible de gens à une cause nationale ou une autre⁴⁶. Dans certaines provinces, la nationalisation de la sphère publique eut pour conséquence une radicalisation de la concurrence entre, et au sein, des différents partis nationalistes. Cette radicalisation produisit à son tour des manifestations de masse, une théâtralisation de la politique et le boycott régulier des diètes régionales ou du parlement de Cisleithanie par les politiciens de tous bords. Les historiens ont récemment souligné à quel point ces formes de théâtre politique ont été ritualisées de manière à favoriser les intérêts des hommes politiques nationalistes situés aux *deux extrêmes* opposés d'une question, quelle qu'elle soit. Tandis que les nationalistes faisaient impression sur leurs électeurs avec des discours agressifs ou des boycotts du parlement, ils collaboraient souvent ensemble en coulisses afin de faire fonctionner le gouvernement provincial ou parlementaire⁴⁷.

opposés à la thèse selon laquelle l'usage de la langue remplaçait la nationalité, ils acceptèrent néanmoins le principe de la langue unique afin de rendre les statistiques sur la Cisleithanie compatibles avec celles des autres États.

44 - Le meilleur travail général sur le recensement autrichien est celui d'Emil BRIX, *Die Umgangssprachen in Altösterreich zwischen Agitation und Assimilation. Die Sprachenstatistik in den zisleithanischen Volkszählungen 1880 bis 1910*, Vienne, Böhlau, 1982. G. B. COHEN, *The politics of ethnic survival...*, *op. cit.*, p. 65-104, analyse très bien le recensement, avec des exemples spécifiques portant sur Prague. Voir aussi G. STOURZH, *Die Gleichberechtigung...*, *op. cit.*

45 - Sur les controverses ayant entouré les résultats du recensement de 1910 à Trieste et ailleurs, voir l'analyse d'E. BRIX, *Die Umgangssprachen in Altösterreich...*, *op. cit.*

46 - Pieter M. JUDSON, *Guardians of the nation: Activists on the language frontiers of imperial Austria*, Cambridge, Harvard University Press, 2006, particulièrement p. 16-18.

47 - Voir par exemple l'analyse de Lothar HÖBELT, *Kornblume und Kaiseradler. Die deutsch-freiheitlichen Parteien Altösterreichs 1882-1918*, Vienne/Munich, Verlag für Geschichte und Politik/Oldenbourg 1993, p. 180-186.

Après 1900, dans trois territoires très différents de la couronne autrichienne, les responsables de partis nationalistes négocièrent avec le gouvernement autrichien des compromis censés garantir l'égalité des droits sur le plan national et débarrasser par conséquent à jamais la vie politique des conflits nationalistes. En Moravie, la diète provinciale adopta la législation du Compromis en 1905, et les hommes politiques nationalistes tchèques et allemands négocièrent avec les grands propriétaires terriens la répartition des diverses fonctions politiques du gouvernement provincial selon une logique compliquée, censée assurer l'égalité des droits entre ressortissants des différentes nations⁴⁸. À partir de ce moment, les « Allemands » et les « Tchèques » ne débattaient plus les uns avec les autres, mais uniquement entre eux. Les Moraves s'enregistreraient en tant qu'Allemands ou en tant que Tchèques, et en fonction de ce choix, ils auraient à voter pour des candidats soit allemands, soit tchèques (lesquels n'étaient plus en compétition entre eux), et leurs enfants seraient scolarisés dans des établissements distincts. Comme l'ont récemment souligné plusieurs historiens, ce compromis accéléra le processus de nationalisation de la population morave. Ces exigences n'étaient pas sans troubler de nombreux Moraves, qui ne souhaitaient pas appartenir de manière permanente à une nation ou à une autre, ou qui préféraient faire allégeance à d'autres formes de communautés, comme leur province, l'Église catholique, ou même la dynastie. En Moravie tout au moins, les nations avaient non seulement gagné un socle institutionnel en tant qu'entités définies et reconnues en droit, mais d'une manière qui garantissait leur égalité fondamentale les unes par rapport aux autres.

J. King a récemment soutenu que l'État autrichien avait adopté une attitude fondamentalement libérale de traitement égal de toutes les communautés nationales⁴⁹, que ce soit dans le cas de ce compromis national comme dans celui d'autres compromis similaires, comme en Bukovine (1910), en Galicie (1914), ou dans la ville de Bohême de Budweis/České Budejovice (1914, qui ne sera jamais appliqué). Cela signifie que, même si les peuples composant l'Autriche s'acheminaient vers une séparation croissante les uns des autres sur la base de l'identité nationale, l'État était dans l'obligation de les traiter de manière égale. J. King

48 - Les grands propriétaires terriens formaient une curie influente au sein de la diète morave. Leurs efforts de médiation jouèrent un rôle essentiel dans l'obtention d'un compromis entre nationalistes tchèques et allemands. Selon les dispositions du Compromis, les grands propriétaires terriens formaient une curie séparée des deux nations, qui incluait désormais tous les autres citoyens susceptibles de voter en Moravie. Robert LUFT, « Die Mittelpartei des mährischen Großgrundbesitzes 1879 bis 1918. Zur Problematik des Ausgleichs in Mähren und Böhmen », in F. SEIBT (dir.), *Die Chance der Verständigung. Absichten und Ansätze zu übernationaler Zusammenarbeit in den böhmischen Ländern 1848-1918*, Munich, Oldenbourg, 1987, p. 187-244. Sur le Compromis et sur les événements qui y conduisirent, voir aussi Horst GLASSEL, *Der mährische Ausgleich*, Munich, Fides Verlag, 1967.

49 - Sur le Compromis en Bukovine, voir Alon RACHAMIMOV, « Diaspora nationalism's Pyrrhic victory: The controversy regarding the electoral reform of 1909 in Bukovina », in J. S. MCGIEL (dir.), *State and nation building in East Central Europe: Contemporary perspectives*, New York, Institute on East Central Europe, Columbia University, 1996, p. 1-16; G. STOURZH, *From Vienna to Chicago...*, *op. cit.*, p. 177-189.

appelle ce système, qui est à l'opposé de celui de gouvernement différentiel, un système « de séparation et d'égalité » l'opposant au système de classification raciale des États-Unis qui se définissait comme système « de séparation mais d'égalité », et qui produisait de nombreuses inégalités en droit⁵⁰. En affirmant que l'identité nationale devrait être attribuée en fonction de critères prétendument objectifs, les nationalistes essayaient d'affaiblir les droits individuels garantis par ces compromis. L'État de Cisleithanie insistait encore sur le droit des individus à choisir à quelle communauté nationale ils souhaitaient appartenir, et la justice stipulait généralement l'impossibilité de déterminer la nationalité de manière objective, sur la base de critères purement externes pour les questions de choix d'établissement scolaire ou de procédures judiciaires. Cependant, comme l'ont démontré récemment J. King et Tara Zahra pour la politique scolaire, les efforts des nationalistes pour substituer des critères objectifs à celui du choix eurent une influence croissante sur les décisions de justice dans les dernières années de l'Autriche-Hongrie. Dans les États lui ayant succédé, la possibilité de choisir diminua encore, et disparut souvent complètement pour certaines nationalités⁵¹.

Ces nouvelles politiques, comme ces décisions de justice, démontraient clairement que plusieurs peuples d'Autriche, supposés appartenir à une nation particulière, étaient en fait indifférents au concept même de nation. Et cette indifférence était manifeste lorsque les citoyens étaient mis en demeure par la loi de se choisir une identité nationale. Dans des régions entières, les habitants semblaient se soucier bien peu de leur appartenance nationale. Les nationalistes avaient travaillé dur, pendant des années, pour démontrer le contraire. Ils s'étaient servi des résultats du recensement décennal pour affirmer que la langue indiquée par chaque citoyen déterminait son identité nationale. S'appuyant sur les statistiques produites au niveau local par le recensement, ils avaient fait correspondre leurs nations à des régions distinctes, établissant un lien entre leurs revendications culturelles et des territoires définis, et exigeant pour finir que l'État soit divisé en unités territoriales correspondant aux nations⁵². C'étaient donc les militants

50 - Jeremy KING, « Group rights in liberal Austria: The dilemma of equality in proportional representation », in L. FASORA, J. HANUŠ et J. MALÍŘ (dir.), *Moravské vyrovnání z roku 1905/Der mährische Ausgleich von 1905*, Brno, Matices moravská, 2006, p. 27-42. Je remercie également le professeur King de m'avoir fait connaître deux textes inédits : « Who is who? Group rights in liberal Austria » et « The dilemma of classificatory procedure ».

51 - T. ZAHRA, « Reclaiming children for the nation... », art. cit.

52 - Sur le succès de ce type de territorialisation ethnique et nationale, voir Peter HASLINGER, « Staatsrecht oder Staatsgebiet? Böhmisches Staatsrecht, territoriale Denken und tschechisches Emanzipationsbestreben 1890-1914 », in D. WILLOWEIT et H. LEMBERG (dir.), *Reiche und Territorien in Ostmitteleuropa. Historische Beziehungen und politische Herrschaftslegitimation*, Munich, Oldenbourg, 2006, p. 345-358 et *Id.*, « Der Rand als Zentrum? Die deutsch besiedelten Grenzregionen der böhmischen Länder als Wertezentrum im tschechischen nationalen Diskurs (1880-1938) », in M. GIBAS (dir.), *« Mythen der Mitte ». Regionen als nationale Wertezentren Konstruktionsprozesse und Sinnstiftungskonzepte im 19. und 20. Jahrhundert*, Weimar, Bauhaus Universität, 2005, p. 287-301.

nationalistes eux-mêmes, qui avaient engendré l'idée d'un centre impérial dominant des périphéries nationales définies. Pourtant, tant à l'intérieur de l'État autrichien dans son ensemble que dans ces régions particulières – qu'ils considéraient comme leurs territoires –, les représentants des nations soi-disant persécutées, comme les nationalistes tchèques, allemands, polonais, italiens et slovènes, disposaient d'un pouvoir politique et économique considérable⁵³.

Pour conclure cette rapide analyse de l'histoire et de la pratique institutionnelle, il apparaît clairement que le mode de gouvernement différentiel appliqué à des peuples différents, caractéristique des empires, est peu pertinent lorsque l'on examine tant la structure juridique que les modes de gouvernement pratiqués en Autriche-Hongrie, particulièrement après 1867. Il est ironique de constater que le concept de gouvernement différentiel de populations, de sociétés et de communautés définies selon leur appartenance nationale est beaucoup plus utile pour décrire les États-nations de la période post-1918 que l'État autrichien.

« Le déclin impérial » et le Compromis : quelle forme d'État ?

D'autres usages du concept de gouvernement différentiel peuvent à première vue être appliqués à l'histoire de l'Autriche-Hongrie. Les théoriciens de l'empire se servent de ce concept pour tracer (parfois de manière littérale) et comparer les trajectoires normatives de l'ascension et du déclin des empires⁵⁴. Selon eux, les empires en phase d'ascension conquièrent des territoires et des peuples différents, asseyant fermement leur hégémonie par le contrôle des ressources locales et des informations. Il leur arrive de coopter des élites locales dans ce but, en confirmant leur statut culturel ou social, mais cette cooptation n'entraîne pas de délégation significative du pouvoir politique. En phase de déclin en revanche, les empires sont dans l'obligation croissante de déléguer aux élites locales un véritable pouvoir et de l'autonomie politique, perdant ainsi le contrôle direct des ressources et des informations, jusqu'à ce que les régions périphériques finissent par se détacher de l'empire⁵⁵. Le gouvernement différentiel signifie, dans ce cas, que les élites régionales accroissent leurs privilèges, jusqu'à parvenir à se séparer de l'empire.

La monarchie des Habsbourg au XIX^e siècle est presque toujours perçue comme un empire sur le déclin, non seulement en raison des conflits et des territoires perdus, mais aussi de sa supposée incapacité à « digérer » les différentes sociétés nationales et périphériques censées être sous la domination de ses nations

53 - Sur les terres de Bohême, voir R. LUFT, « Machtansprüche und kulturelle Muster... », art. cit. Sur la Galicie, voir Alison F. FRANK, *Oil empire: Visions of prosperity in Austrian Galicia*, Cambridge, Harvard University Press, 2005.

54 - Pour une juxtaposition de paraboles et de graphiques sur les trajectoires d'ascension et de déclin impérial, voir Alexander J. MOTYL, *Imperial ends: The decay, collapse, and revival of empires*, New York, Columbia University Press, 2001, particulièrement p. 41-45.

55 - Solomon WANK, « The Habsburg Empire », in K. BARKEY et M. VON HAGEN (dir.), *After empire: Multiethnic societies and nation-building. The Soviet Union, and the Russian, Ottoman, and Habsburg empires*, Boulder, Westview Press, 1997, p. 45-58, ici p. 49.

centrales. La digestion renvoie ici à l'homogénéisation culturelle. Comme nous l'avons vu, la remise en cause croissante de l'autorité des Habsbourg par les nationalistes tout au long de la seconde partie du XIX^e siècle, rétrospectivement interprétée de manière héroïque par les nationalistes, semble nourrir la thèse du déclin de l'empire. Dans la première partie de cet article, il a été avancé que la société austro-hongroise n'était pas nécessairement formée de nations « incapables d'être digérées » par un centre mythique. Plusieurs institutions centrales et pratiques constitutionnelles, la justice et la bureaucratie, allaient chacune dans le sens opposé de celui proclamé par les théoriciens de l'empire : une forte cohérence des pratiques et des institutions tant en Autriche qu'en Hongrie.

Mais comment considérer dans ces conditions le Compromis de 1867, l'accord qui, le premier, a donné naissance à l'Autriche-Hongrie ? Pour les théoriciens de l'empire, le fait que les régions de la périphérie affirment leur autonomie face au centre avec un succès croissant va dans le sens d'un processus de décomposition avancée de l'empire. Ils affirment que lorsqu'un centre impérial menacé règne sur plus de territoires qu'il ne peut effectivement en administrer, il conclut des accords avec les régions de la périphérie, leur accordant une autonomie croissante dans la gestion de leurs affaires. Il finit par devenir si faible que ces régions autonomes peuvent faire sécession et réaffirmer une existence indépendante en tant qu'États souverains. Le Compromis de 1867 marquait-il le début de la fin, était-il l'expression de la faiblesse d'une structure impériale contrainte d'accorder plus d'autonomie à ses régions périphériques pour gagner du temps ? Les théoriciens de l'empire conçoivent généralement ce compromis, de même que l'autonomie accordée à la Galicie en 1868, comme traduisant l'incapacité de la société allemande située en son centre à assimiler les nations dominées par la dynastie et par les Allemands qu'elle représentait. La faiblesse de l'empire est-elle la cause du transfert croissant de pouvoir par le centre vers les régions périphériques, les éloignant de l'empire et les conduisant finalement à se libérer de sa tutelle⁵⁶ ?

De fait, le Compromis de 1867 était moins le résultat d'un déclin impérial que des objectifs trop ambitieux de l'empire. Après avoir mis un terme aux révolutions dans ses territoires, François-Joseph avait institué une forme d'autorité absolutiste très éloignée du *statu quo* prérévolutionnaire. Il avait adopté, dans les années 1850, un programme de modernisation radical et directif dans les domaines politiques, administratifs, économiques, culturels et de politique étrangère : construction ferroviaire, réforme de l'enseignement, réforme de l'Église, ainsi qu'une politique étrangère agressive sur la question allemande. Dans le cadre de son programme de centralisation bureaucratique, François-Joseph avait contourné les diètes des terres de la Couronne que ses ancêtres consultaient traditionnellement, et avec lesquelles ils négociaient. Dans le cas de la Hongrie, il divisa le

56 - Bien qu'il préfère analyser l'Autriche-Hongrie d'après 1867 comme un empire en déclin, Alexander J. MOTYL, « Thinking about empire », in K. BARKEY et M. VON HAGEN (dir.), *After empire...*, *op. cit.*, p. 19-29, ici p. 26, reconnaît qu'il est possible de considérer qu'après le Compromis, l'Autriche-Hongrie « cessa d'être pleinement impériale sur une grande partie de ses territoires ».

royaume en unités administratives inhabituelles (en partie pour briser les traditionnelles loyautés envers les comtés) et imposa l'usage de l'allemand aux fonctionnaires⁵⁷. Ces politiques mirent finalement l'État au bord de la faillite. En Hongrie, la résistance passive empêchait la collecte des impôts, tandis qu'en Autriche, le monde des affaires et de la banque refusait d'accorder plus de capital à l'État en l'absence de concessions constitutionnelles, dont un processus transparent d'examen budgétaire. Lorsque les choix radicaux de l'empereur en faveur de formes centralisées de contrôle politique, administratif et fiscal se retournèrent contre lui, les hommes politiques hongrois loyaux en particulier demandèrent un « retour » à ce qu'ils considéraient comme l'autorité constitutionnelle traditionnelle récemment abandonnée par leur souverain. À partir de 1860, l'empereur dut donc revenir sur le système absolutiste qu'il avait mis en place la décennie précédente.

La position des leaders politiques hongrois désireux de négocier avec Vienne (Ferenc Déak, Gyula Andrassy) était que, si le roi acceptait de restaurer ce qu'ils considéraient comme l'ancienne constitution hongroise, la crise politique et financière pouvait être évitée. Et en 1866 et 1867, les négociations officielles portaient sur ce « retour à la légitimité constitutionnelle ». En pratique, la dynastie avait donné son accord à la plupart des « Lois d'avril » 1848⁵⁸. La faiblesse de l'empire, qui avait débouché sur le Compromis, s'expliquait plus par les tentatives de réforme de centralisation radicale des années 1850 que par un processus plus large de déclin de l'empire. Après avoir, en l'espace d'une décennie, perdu deux guerres, frôlé la faillite et subi la résistance passive en Hongrie, François-Joseph était désormais disposé à négocier avec les réformateurs hongrois et autrichiens afin de restaurer l'ordre intérieur et l'influence des Habsbourg sur les affaires étrangères.

De manière plus importante, le Compromis ne doit pas être compris comme un transfert d'autonomie de l'empire vers une région périphérique. Que ce soit sur le plan géographique, économique, politique ou culturel, il est difficile de considérer la Hongrie comme étant périphérique par rapport aux territoires possédés par la dynastie des Habsbourg. Et contrairement aux élites locales cooptées de la théorie de l'empire, qui échangent leur soutien à la dynastie contre la confirmation de leur statut social local, la noblesse hongroise avec laquelle François-Joseph négocia l'accord de 1866-1867 n'avait jamais été une simple élite régionale avec laquelle le centre était tenu de négocier. L'aristocratie hongroise occupait depuis plusieurs siècles les postes les plus élevés de la bureaucratie impériale centrale ; elle avait fortement influencé la politique impériale et joué un rôle important de conseil de la dynastie. On pourrait soutenir que le Compromis avait confirmé et même accru le pouvoir, déjà conséquent, ainsi que l'influence des élites hongroises au sein de l'administration de la monarchie duale dans son

57 - Harm-Hinrich BRANDT, *Der österreichische Neoabsolutismus: Staatsfinanzen und Politik, 1848-1860*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1978.

58 - Les éléments de 1848, absents en 1867, étaient les ministères totalement distincts de l'Armée, des Affaires étrangères et des Finances. Sous forme de concession, le ministère hongrois incluait un ministère de la Défense qui supervisait la *honvéd*, une milice active en Hongrie : I. DEÁK, *The lawful revolution...*, *op. cit.*, p. 348.

ensemble. Pour les Hongrois de l'époque, qui étaient favorables à l'accord, leur souverain avait simplement retrouvé la voie légale qu'il avait abandonnée quelques années auparavant. Loin d'affaiblir le lien entre la dynastie et la « nation hongroise », le Compromis l'avait selon eux renforcé. De nombreux observateurs autrichiens mécontents et déçus par les termes du Compromis soutenaient également que l'accord avait consisté en réalité à donner encore plus de poids aux élites hongroises – peut-être un poids décisif – dans la prise de décision politique et l'administration de la monarchie duale *dans son ensemble*, et non simplement de la Hongrie.

Mais pour que cette dernière affirmation soit véridique, il aurait fallu que la monarchie duale ait formé un véritable État après 1867. Or les arrangements qui rattachaient l'Autriche à la Hongrie après 1867, relevaient beaucoup plus de la coutume et étaient de nature plus implicite que ne le prévoyait la constitution ou le droit⁵⁹. Dans les deux États, la loi reconnaissait les trois ministères communs et les délégations parlementaires de chaque État, qui se réunissaient périodiquement pour la présentation des rapports des trois ministres. Mais au-delà, il n'était par exemple nulle part précisé si le conseil des trois ministres communs (affaires étrangères, guerre, finances communes) constituait un gouvernement impérial pouvant de fait participer aux réunions du cabinet commun sur l'Autriche-Hongrie, ni comment la politique commune devait être formulée et négociée⁶⁰. Le cabinet commun n'était aucunement un organe exécutif, même s'il tenta de jouer ce rôle pendant la Première Guerre mondiale⁶¹. Ce n'était en fait même pas un cabinet au sens des cabinets autrichiens et hongrois, puisque ses membres étaient nommés par l'empereur-roi, et dépendaient de son bon plaisir. Ils n'étaient pas responsables devant les délégations autrichiennes et hongroises conjointes devant lesquelles ils présentaient leurs rapports. Plusieurs historiens pensent que les deux parties mirent au point un *modus operandi* leur permettant de fonctionner après 1867, mais rares sont ceux qui en accordent la paternité aux institutions communes de l'empire. Certains historiens rejoignent même les contemporains pour critiquer le fait

59 - Voir Éva SOMOGYI, « Die Delegation als Verbindungsinstitution zwischen Cis- und Transleithanien », in H. RUMPLER et P. URBANITSCH (dir.), *Die Habsburger Monarchie*, vol. VII, *op. cit.*, p. 1107-1176 et Gerald STOURZH, « Der Dualismus 1867 bis 1918: Zur Staatsrechtlichen und völkerrechtlichen Problematik der Doppelmonarchie », *ibid.*, p. 1177-1230.

60 - La coutume et la pratique, et non le droit, voulaient que les deux Premiers ministres se joignent généralement aux trois ministres communs pour les réunions du cabinet présidées par l'empereur-roi, ou par le ministre des Affaires étrangères en son absence. Lorsque les discussions portaient sur les questions militaires, il n'était pas rare que les membres du personnel militaire soient également présents. Voir István DIÓSZEGI (dir.), *Die Protokolle des gemeinsamen Ministerrates der österreichisch-ungarischen Monarchie*, vol. IV, 1883-1895, Budapest, Verlag Akad. Kiadó, 1993 ; Éva SOMOGYI, *Der gemeinsame Ministerrat der österreichisch-ungarischen Monarchie 1867-1906*, Vienne, Böhlau, 1996.

61 - László PÉTER, « Die Verfassungsentwicklung in Ungarn », in H. RUMPLER et P. URBANITSCH (dir.), *Die Habsburger Monarchie*, vol. VII, *op. cit.*, p. 239-540, particulièrement p. 532-535.

que l'arrangement politique entre les États ait été gravé dans la pierre en 1867, alors que les arrangements économiques devaient être renégociés tous les dix ans, ce qui créait une forte instabilité en concentrant sur ce moment particulier toutes sortes de désaccords politiques plus larges⁶².

Bien sûr, la séparation fonctionnelle entre les deux parties n'est pas non plus la clef de tout. L'éthos de certaines institutions puissantes et bien implantées se caractérisait par une forte loyauté envers une vision impériale de l'ensemble datant d'avant 1867. Les historiens ont démontré de manière convaincante que l'armée, par exemple, ainsi que les rangs les plus élevés de la bureaucratie d'État formaient des institutions austro-hongroises légitimes pour lesquelles la culture du tout était véritablement plus importante que la somme de ses deux parties⁶³. Le maintien des traditions de l'ancien empire autrichien dans les cultures de ces institutions, ainsi que l'intérêt particulier de l'empereur-roi François-Joseph pour le corps des officiers, et pour les militaires en général, l'expliquent principalement⁶⁴. Il est également vrai que l'Autriche et la Hongrie administraient la Bosnie-Herzégovine ensemble par le biais du ministère des Finances avant son annexion en 1908 et que les trois ministères communs mettaient en place des politiques communes dans leurs sphères respectives jusqu'à ce que la Première Guerre mondiale ne vienne changer la donne. Mais peut-on affirmer qu'un État austro-hongrois a vraiment existé en tant que tel ?

Un *Imperium* imaginé ?

Pour les organisateurs, les participants et les observateurs de la parade de 1908 mentionnée au début de cet article, il ne faisait pas de doute que l'Autriche-Hongrie constituait un empire. Les empereurs et archiducs Habsbourg appartenaient, après tout, à une dynastie à laquelle aurait été attaché le titre impérial de Saint-Empire romain pendant presque trois cents ans, jusqu'en 1806, date à laquelle l'empire s'était effondré sous la pression de Napoléon. En 1804, deux ans avant cet effondrement, François II avait proclamé que les royaumes de la dynastie formaient un *Reich* ou empire autrichien, et avait adopté le titre d'empereur François I^{er}. La dynastie a maintenu certaines traditions et pratiques rituelles issues de l'ancien empire jusqu'au XX^e siècle, et les régimes qui lui ont succédé

62 - Ce qui explique le terme fréquemment utilisé pour caractériser l'Autriche-Hongrie : la « Monarchie auf Kundigung », ou, de manière littérale, la « monarchie avec préavis ».

63 - Voir par exemple, István DEÁK, *Beyond nationalism: A social and political history of the Habsburg officer corps, 1848-1918*, New York, Oxford University Press, 1990.

64 - François-Joseph refusa toujours d'accorder aux Hongrois l'usage du magyar comme langue de commandement dans les unités hongroises, ce qui aboutit à une crise constitutionnelle au début du XX^e siècle. Les gouvernements hongrois obtinrent quelques concessions du souverain, mais reculèrent sur la question de leurs demandes principales lorsqu'il menaçait d'introduire le suffrage universel masculin pour les élections du parlement hongrois. Voir I. DEÁK, *Beyond nationalism...*, *op. cit.*, p. 68-70.

évoquent encore aujourd'hui, périodiquement, ces mêmes traditions⁶⁵. Mais, même au XIX^e siècle, les observateurs auraient sans doute eu du mal à se mettre d'accord sur la nature exacte de l'empire gouverné par les Habsbourg et sur la question de savoir s'il existait des éléments, au-delà de son histoire particulière, permettant de considérer cet État comme un empire. La première question, celle de la nature exacte de l'État, était souvent posée par l'élite sociale, et particulièrement par les bureaucrates issus de l'aristocratie qui en venaient à désespérer de la pertinence de leurs valeurs culturelles dans un monde en mutation de plus en plus dominé par le dynamisme économique et la politique de masse⁶⁶. Observant l'avenir de l'État au travers du prisme de leur propre déclin, à une époque de démocratisation politique, de nombreux aristocrates étaient pessimistes quant à l'avenir de l'Autriche-Hongrie, qu'ils voyaient évoluer vers un inévitable déclin. La seconde question – qu'est-ce qui faisait vraiment que cet État était un empire ? – était souvent agitée par les réformateurs, qui espéraient transformer le régime impérial en une société de forme totalement différente. Les catholiques, les socialistes, les nationalistes modérés, tous les réformateurs énergiques imaginaient que leurs visions de la société se réaliseraient avec l'aide et le soutien d'institutions (impériales) puissantes et d'envergure, sachant que ces visions transformeraient peut-être un jour non seulement un État, mais toute une partie de l'Europe.

Les travaux récents d'historiens comme D. Unowsky ont également montré que la dynastie des Habsbourg œuvrait de manière délibérée depuis 1848 pour se présenter de manière spécifiquement impériale, dans l'objectif de rassembler les nombreux groupes d'intérêt politiques et sociaux en conflit, dont les luttes en étaient venues à dominer de plus en plus la politique autrichienne et hongroise au XIX^e siècle. La dynastie se forgea peu à peu une nouvelle fonction au XIX^e siècle, se présentant comme une force universelle susceptible d'unifier au sein d'une même patrie les différentes régions, langues, peuples, cultures, religions et classes formant l'Autriche-Hongrie. Des pratiques rituelles telles que celle manifestée par la parade de 1908 puisaient de plus en plus dans des récits spécifiquement impériaux et dynastiques destinés à fournir à l'État une idéologie de légitimation indiscutable, à une époque où d'autres idéologies entraient en concurrence auprès des masses. Les écrits de journalistes, d'ethnologues, d'historiens, de propagandistes d'État, de scientifiques universitaires, et même de bureaux de tourisme⁶⁷ qualifiaient de manière récurrente la remarquable diversité culturelle de l'Autriche de grande force, ainsi que d'élément distinctif de cette société « impériale ».

Cette vision impériale n'émanait pas seulement du centre pour se diffuser ensuite vers la périphérie. Des citoyens issus de tout le territoire autrichien et

65 - Les funérailles d'État traditionnelles organisées à la mort de l'ancienne impératrice Zita à Vienne, en 1989, fournissent un exemple de cette évocation continue de l'héritage impérial. G. STOURZH, « The multinational empire revisited... », art. cit., p. 155-156 ; Hilde SPIEL, « Abschied. Vom Sinn der Monarchie », *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, 3 avril 1989, p. 27 (également cité par G. Stourzh).

66 - Voir les exemples cités par S. WANK, « Habsburg Empire », art. cit.

67 - Voir par exemple l'analyse de Josef STRADNER, *Der Fremdenverkehr*, Graz, Leykam, [1905] 1917, p. 100.

hongrois faisaient publiquement montre de leur patriotisme au niveau de leur village ou de leur voisinage, particulièrement à l'occasion des jubilés dynastiques ou au moment du déclenchement de la Première Guerre mondiale. Les mouvements nationalistes travaillaient également à s'associer à la dynastie afin d'accroître leur propre popularité et leur pertinence politique. Il semble que plusieurs groupes sociaux aient collaboré avec la dynastie pour constituer de manière conjointe un imaginaire impérial susceptible de façonner la compréhension que le régime et ses peuples avaient d'eux-mêmes. Mais en faisant la promotion d'un tropisme de diversité nationale sous une unité impériale, les idéologues de la dynastie créaient sans le vouloir des espaces pour la réification, puis la légitimation institutionnelle d'identités nationalistes, particulièrement dans la société autrichienne.

Si, en 1914, les partisans de la dynastie évoquaient en termes élogieux une union rassemblant une diversité de peuples, de cultures et de nations, et permettant d'assurer leur développement pacifique et progressiste, certains nationalistes inventaient un empire qui était une prison pour ces mêmes peuples, qui limitait leur développement vers le progrès, et qui plantait les germes de conflits futurs en opposant sans pitié les intérêts nationalistes les uns contre les autres. Sans valider le régime des Habsbourg par nostalgie, sans faire abstraction des différences considérables entre les régions en matière de pratique constitutionnelle, et sans oublier les moments où l'État mit à mal les intérêts de ses citoyens, notamment pendant la Première Guerre mondiale, il est possible de constater que l'imposition de prisons identitaires aux peuples d'Europe centrale au xx^e siècle fut plus souvent le fait des nationalistes. Après tout, ce sont les États « nationalisants » ayant succédé à l'empire qui ont fait des identités nationales des catégories objectivement définies, qui ont supprimé la possibilité de choix individuel en la matière, et qui ont pénalisé les personnes qui refusaient de se soumettre à ce système de catégorisation. Au même moment, de nombreux nationalistes allemands, de même que des poètes, des écrivains et des journalistes mettaient en avant leur propre vision impériale d'une mission culturelle spécifiquement allemande de civilisation et de propagation des Lumières en Europe centrale et de l'Est. Ironiquement, ce sont précisément les productions littéraires de ces auteurs qui offrent le plus de prise aux théoriciens postcoloniaux cherchant à présenter la société autrichienne comme caractérisée par la domination culturelle de certains peuples par d'autres⁶⁸.

Les concepts « d'empire » et de « nation » se sont mutuellement constitués, de manière non intentionnelle, dans l'imagination des nationalistes. Mais ni le besoin irréprouvable des nationalistes de concevoir l'Autriche-Hongrie comme un empire se caractérisant par un gouvernement différentiel oppressif, ni le souhait de la dynastie de donner à ses peuples une image d'elle-même impériale par

68 - Ce n'est pas un hasard si les théoriciens postcoloniaux s'appuient principalement sur des exemples littéraires plutôt que sur des exemples tirés de décisions de justice ou des institutions politiques pour nourrir leurs thèses. La rhétorique civilisationnelle, souvent présente chez les auteurs allemands, est également évidente dans le cas polonais, en Galicie par exemple, et dans le cas tchèque également. Voir plusieurs chapitres dans J. FEICHTINGER, U. PRUTSCH et M. CSÁKY (dir.), *Habsburg postcolonial...*, *op. cit.*

nature n'obligent les historiens à les imiter. L'Autriche-Hongrie ne semble pas correspondre à un modèle impérial qui rendrait pertinente la comparaison avec les empires continentaux ou coloniaux. La Hongrie d'après 1867 appartient clairement à la vaste catégorie des État-nations, tandis que l'Autriche de 1867 à 1914 offre un exemple rare de pluralisme institutionnalisé, unique dans cette période. Plutôt qu'à placer l'Autriche-Hongrie dans la catégorie des empires d'Europe de l'Est, cet exemple nous invite à déconstruire la « nationité » (*nationness*) en tant qu'étalon absolu et accepté de la modernité pour l'appréhender de manière relative.

Pieter M. Judson
Swarthmore College

Traduit de l'anglais par Sophie Noël

